



INTERPROFESSION DE LA FILIERE RIZ AU MALI

Sise Niamakoro Cité UNICEF Imm. Boubacar KOITA face au

Cimetière de SOGONIKO Rue 187 Porte 228,

Tél:+223 20 20 21 33/79 08 91 44 Courriel :

ifrizmali@gmail.com

**ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE PLAIDOYER
POUR AUGMENTER LA PART DES ENGRAIS
ORGANIQUES DANS LA SUBVENTION ACCORDEE AU
SECTEUR AGRICOLE**

Rapport d'exécution

Réalisé par : Bureau d'études – Groupe d'Etudes, de Formation et de
Recherche-Action pour le Développement durable (GEFRAD)

Février 2025

Table des matières

RESUME EXECUTIF.....	5
I. INTRODUCTION.....	9
II. RAPPEL CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	11
III. RAPPEL DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE.....	12
3.1. Objectif principal	12
3.2. Objectifs spécifiques.....	12
3.3. Résultats attendus.....	13
IV. METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE	13
4.1. Conceptualisation et cadrage	13
4.2. Démarche et processus	13
V. RESULTATS DE L'ETUDE.....	14
5.1. Situation de référence de la subvention des engrais organiques au niveau de l'Etat en faveur de la filière riz	14
5.1.1. Historique de la subvention des engrais au Mali : Enjeux de départ et réponses nouvelles.....	14
5.2. Système de Riziculture Intensive (SRI) : un choix aux multiples avantages.....	26
5.2.1. Caractéristiques du SRI	26
5.2.2. Analyse comparative de la pratique conventionnelle et de la méthode du SRI	28
5.3. Analyse des forces et faibles du système de mise en œuvre de la subvention agricole	29
5.4. Propositions d'amélioration en réponse aux défis ressortis dans la situation de référence.....	31
5.5. Identification des techniques et méthodes pertinentes et adaptées pour influencer les choix stratégiques de l'Etat en matière de subvention de l'engrais.....	31
5.6. Proposition de Plan de plaidoyer (démarches claires, opérationnelles et inclusives d'influence des politiques en faveur l'augmentation de la part des engrais organiques d'au moins 10 % dans la subvention des engrais organiques).....	32
5.6.1. Identification des axes ou thématiques de plaidoyer	32
5.6.2. Conceptualisation de l'approche de plaidoyer pour l'augmentation de la part de l'engrais organique dans la subvention accordée par l'Etat.....	32
5.6.3. Processus de plaidoyer	34
5.6.4. Plan d'action de plaidoyer pour l'augmentation de la part de l'engrais organique dans la subvention.....	37
5.7. Définition d'un dispositif de suivi évaluation du processus de plaidoyer	49
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DE L'ETUDE	49
6.1. Conclusion	49
6.2. Recommandations de l'étude	50
ANNEXES.....	51
Annexe 1 : Termes de références de l'étude	52
Annexe 2 : Note de cadrage de la mission	57
Annexe 3 : Liste des personnes consultées	62
Annexe 4 : Liste des documents exploités	63

SIGLES ET ABREVIATIONS

AgSys :	Systèmes et politiques agricoles durables
APCAM :	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
CDN :	Contribution Déterminée Nationale à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre
CIV :	Centre d'Innovations Vertes
CNOP :	Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali
DNA :	Direction Nationale de l'Agriculture
EES :	Etude Environnementale et Sociale
GIZ :	Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement
IER :	Institut d'Economie Rurale
IFDC :	Institutions Financières de Développement Communautaire
IFRIZ-M :	Interprofession de la Filière Riz du Mali
LOA :	Loi d'Orientation Agricole
MA :	Ministère de l'Agriculture
OPF :	Organisation Professionnelle Faitière
PDA :	Politique de Développement Agricole
PIV :	Périmètre Irrigué Villageois
PNPE :	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PN-SRI :	Programme National de développement du Système de Riziculture Intensive
PPM :	Petits Périmètres Maraichers
SNDR :	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
SRI :	Système de Riziculture Intensive

RESUME EXECUTIF

L'élaboration d'une stratégie de plaidoyer pour augmenter la part de l'engrais organique dans la subvention accordée par l'Etat au secteur agricole est une initiative de l'Interprofession de la Filière Riz du Mali (IFRIZ-M). Elle a été motivée par plusieurs constats sur la politique de subvention agricole mise en œuvre au Mali depuis les 20 dernières années. En effet, cette politique qui a enregistré des résultats probants à son lancement a vite connu des dysfonctionnements. Les mécanismes de mise en œuvre ont progressivement été impactés négativement par l'inadéquation des choix stratégiques d'accès des producteurs aux engrais de bonne qualité et à bonne date. En outre, la massification des besoins des producteurs en engrais s'est confrontée aux faibles capacités de réponses du Gouvernement à satisfaire aux demandes d'engrais des producteurs.

Le riz constitue un produit stratégique pour l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations du pays. Le Gouvernement accorde alors une attention particulière au secteur de l'agriculture qui constitue pour le Mali le moteur du développement durable notamment au plan économique, social et environnemental. Il s'agit de promouvoir de façon constante la sécurité alimentaire durable pour une population en perpétuelle croissance. La subvention de l'engrais, en particulier pour la culture du riz a produit des résultats significatifs dans le cadre de l'Initiative Riz qui avait mis une emphase importance sur la variété riz Neurica. Cette variété à fort potentiel productif a effectivement réagi très favorablement aux facilités d'accès des producteurs à l'engrais subventionné avec un accroissement constant de la production et de la productivité du riz local.

Ainsi, le Gouvernement du Mali, avec l'appui de ses partenaires, s'est engagé à la recherche de solutions innovantes permettant de valoriser davantage les impacts attendus de la subvention notamment en matière de riziculture en adoptant des approches durables et intégrées. Dans ce processus, il s'est orienté vers le système d'intensification de la riziculture (SRI) qui s'est révélé adapté au contexte de production du riz au Mali. En effet, le SRI a prouvé un énorme potentiel de production et de productivité du riz avec des méthodes de culture plus résilientes au climat et à l'écologie des zones de production. Validé en 2020 par le Ministère de l'Agriculture pour son contenu technique, le SRI attend encore de franchir le processus politique d'approbation du Conseil des Ministres. Des efforts sont en cours au niveau du Département de l'agriculture appuyé par le Projet du Centre d'Innovations Vertes (CIV) pour permettre une mise en œuvre à grande échelle de la pratique du SRI. De nombreuses études ont ainsi été réalisées lever ou amoindrir les contraintes ou obstacles à cette mise à l'échelle qui sont entre autres le niveau élevé des investissements initiaux (mécanisation), la forte intensité de main-d'œuvre et les difficultés d'accès des producteurs (petits exploitants) au crédit.

La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture qui a fait récemment l'objet d'une actualisation a inscrit au cœur de ses objectifs une contribution significative du SRI d'environ 10% au terme des 10 prochaines années à la production nationale pour satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels au niveau national et promouvoir l'exportation des excédents de

production. Il s'agit aussi d'appuyer les producteurs de riz à migrer progressivement des méthodes conventionnelles de production à la méthode SRI dans un objectif de diminution des émissions de méthane et de réduction de la consommation d'eau donc de préservation durable de l'environnement.

Le développement de la riziculture au Mali tel que envisagé dans la SNDR est désormais fondé sur la mise à l'échelle du PN-SRI, un vaste programme qui intègre les différentes modalités pour accroître davantage les performances de la méthode du SRI. Dans cette dynamique, l'IFRIZ-M, conformément à ses objectifs d'assurer la bonne gouvernance de la filière riz du Mali, entend jouer des rôles majeurs pour définir les conditions de la mise à l'échelle et du financement durable du SRI pour l'ensemble des catégories de producteurs dont les petites exploitations familiales. Dans le cadre d'un partenariat d'opportunité établi avec le Projet AgSys visant à permettre un accès plus facile des producteurs de riz au financement et aux facteurs de production dont l'engrais organique dans le cadre de la promotion du SRI, l'IFRIZ – M a entrepris différentes initiatives dont celle qui fait l'objet de la présente étude notamment la mise en œuvre d'un plaidoyer pour influencer les politiques en faveur de l'augmentation de la part des engrais organiques d'au moins 10% dans la subvention accordée par le Gouvernement au secteur agricole en général et à la riziculture en particulier. Une utilisation plus accrue des engrais organiques par les producteurs présente plusieurs avantages qui motivent cette initiative de l'IFRIZ-M et son partenaire AgSys. Un tel plaidoyer ne peut être conduit efficacement sans intégrer les autres modalités de développement du SRI dont, entre autres la mécanisation des opérations de culture et l'accès au crédit des producteurs.

L'objectif assigné à la présente étude est alors d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer qui permettra d'améliorer la part des engrais organiques d'au moins 10% des quantités initialement octroyées à la filière riz au profit des riziculteurs en vue d'une mise à échelle du système de riziculture Intensif (SRI). Il s'agit spécifiquement d'établir une situation de référence afin de développer des argumentaires solides ainsi que des propositions d'amélioration fondées sur les techniques, des démarches opérationnelles de plaidoyer efficace et un dispositif de suivi évaluation du processus de plaidoyer.

Au plan méthodologique, conformément à l'offre technique proposée, l'étude a été réalisée selon les principes de la démarche participative combinant l'exploitation de la documentation existante sur la méthode du SRI et la collecte de données auprès des structures et personnes qui disposent d'expertises avérées et d'informations pertinentes sur les questions relatives à la politique de subvention agricole du Mali.

En termes de résultats, l'étude a alors permis d'apporter des réponses aux objectifs ci-dessus rappelés.

- **Concernant l'état des lieux**, un rappel historique de la pratique des systèmes de subvention agricole au Mali a été fait pour mieux contextualiser les enjeux et défis des politiques en la matière. L'importance de la subvention dans le secteur de la l'agriculture et la constance de la volonté politique pour soutenir cette pratique ressortent comme des

constances dans les choix stratégiques du Mali en matière de développement agricole. De nombreux Projets et programmes de développement ont alors été mis en place pour contribuer significativement à asseoir les bases d'un développement agricole durable tenant compte de l'environnement et des changements climatiques. A partir des objectifs, activités et résultats assignés à ces Projets et Programmes, il est offert un ensemble d'argumentaires pertinents au plaidoyer pour l'augmentation de la part de l'engrais organique dans la subvention agricole. Les Projets et Programmes identifiés et présentés sommairement dans le rapport sont notamment (i) le Programme d'agriculture intelligente et développement des chaînes de valeurs, (ii) le Programme National de mise à l'échelle du SRI (PN-SRI), (iii) le Programme de promotion de l'utilisation de la fumure organique et de l'urée par micro dose, et (iv) le Programme de promotion de l'irrigation intermittente du placement profond des engrais en riziculture irriguée et du SRI.

Aussi, l'état des lieux fait ressortir la situation des différents facteurs qui ont une influence directe sur la problématique d'une plus grande prise en compte de l'engrais organique dans la subvention engrais. Il s'agit notamment de l'accessibilité financière des producteurs à l'engrais importé, de la qualité des engrais subventionnés, des capacités nationales en matière de production d'engrais organiques et de l'organisation du dispositif et des opérations de subvention pour assurer une meilleure distribution à l'échelle nationale.

- **Concernant les argumentaires retenus** pour influencer les politiques en matière de subvention engrais accordée aux producteurs rizicoles, l'étude a retenu les arguments suivants qui apparaissent d'ailleurs comme des facteurs requis pour la promotion du SRI:
 - l'accroissement de la production et de la productivité du riz tout en réduisant les coûts de production pour les petites et grandes exploitations
 - la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la dégradation des terres rizicoles
 - l'augmentation de l'efficacité de la politique de subvention malgré l'augmentation notable des besoins en engrais
 - la promotion des petites et moyennes industries de production de fumure organique à l'échelle nationale et communautaire,
 - la formation continue des producteurs rizicoles aux méthodes et techniques du SRI.

- **Concernant les techniques et démarches opérationnelles de plaidoyer**, l'étude a fait des suggestions notamment en termes de développement d'alliances stratégiques impliquant les organisations de producteurs de riz, les producteurs de fumure organique, les services techniques et organisations professionnelles intervenant dans la promotion du SRI et de l'utilisation de l'engrais organique.

- **Concernant le dispositif de suivi évaluation pour l'opérationnalisation des acquis du plaidoyer**, l'étude propose la constitution d'un cadre multi-acteurs impliquant l'IFRIZ-M qui en assure le leadership, l'AgSys, le Ministère de l'Agriculture et les Sociétés de fourniture d'engrais organique du niveau national.

En conclusion et recommandations, l'étude a recommandé l'approbation rapide du PN-SRI par les autorités compétentes, une plus grande synergie d'action entre les différents projets et

programmes qui interviennent dans la promotion du SRI, la lutte pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre et la mise à l'échelle effective du SRI.

I. INTRODUCTION

L'Interprofession de la Filière Riz du Mali (IRIZ-M) est une organisation professionnelle agricole à caractère associatif, apolitique et non confessionnelle. Créée le 23 Mars 2016, elle s'est assignée comme mission d'œuvrer en collaboration avec l'Etat, à la consolidation des acquis de la filière riz du Mali et à son développement afin d'augmenter de façon optimale, la rentabilité des entreprises de production, de transformation, de transport, et de commercialisation du riz et des produits à base de riz, par des actions concertées de positionnement des produits selon les besoins des marchés national et sous -régional. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mission, l'IFRIZ-M s'est dotée d'un plan stratégique lui conférant une place de choix dans la promotion et la gouvernance de la filière riz du Mali. L'envergure et l'importance de la mission de l'IFRIZ-M, reflétées par son Plan stratégique, se mesurent par la place et le rôle de la filière riz dans l'économie du Mali. En effet, le riz est classé par les autorités du Mali dans une position hautement stratégique. Ce classement se justifie entre autres par (i) la forte contribution de la filière à la croissance économique du pays, (ii) les grandes opportunités offertes par la filière en matière de création d'emplois agricoles, (iii) et les rôles de premier ordre joués par la filière en lien avec la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle durable des populations ainsi que la génération de revenus offrant aux populations du pays des moyens d'existence durables.

L'IFRIZ-M, dès sa création, s'est alors attelée à impulser à la filière riz une dynamique de développement et de gouvernance visant à consolider la place et les rôles ci-dessus énumérés. Ainsi, elle a initié de nombreuses actions portant sur des études, la recherche, des formations, les échanges et la concertation avec l'Etat et les autres acteurs impliqués dans le développement de la filière notamment les partenaires techniques et financiers. Elle s'est progressivement positionnée comme un acteur majeur pour l'opérationnalisation des dispositions de la LOA, des politiques nationales et sectorielles ainsi que des projets et programmes nationaux concernant le riz. Il en est ainsi de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) et plus récemment du Programme National du Système de Riziculture Intensive (PN-SRI).

Le Plan stratégique de l'IFRIZ-M cadre de façon pertinente les orientations et actions à promouvoir pour une bonne gouvernance dans la gestion de la filière couvrant différents maillons de la filière dont la production, la transformation, la commercialisation et le transport du produit.

La présente étude, mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec le projet AgSys, s'inscrit en droite ligne de la vision et de la mission de l'IFRIZ-M. Il s'agit d'engager des actions de plaidoyer visant à accroître durablement la production et la productivité du riz local. Ce plaidoyer porte spécifiquement sur l'intensification de la production à travers l'utilisation des engrais organiques en la faveur des subventions engrais mises en place par l'Etat.

Le projet AgSys (Systèmes et politiques agricoles durables) est un projet global de la GIZ, mandaté par le BMZ et mis en œuvre dans plusieurs pays, entre autres avec une composante

au Mali. La composante au Mali du projet AgSys soutient le Mali dans la transformation de son système Agricole. Elle s'appuie sur les impacts et les partenariats locaux et les complète par des approches de conseil en matière de politique nationale. Pour ce faire, la composante Mali du projet AgSys intervient principalement dans deux champs d'action : (i) la mise à l'échelle des bonnes pratiques aide à pérenniser et à institutionnaliser les solutions et les innovations performantes et (ii) l'intégration des contributions de la société civile en associant les acteurs non étatiques, en particulier les femmes et les jeunes, aux agendas de réforme. Le projet AgSys est intégré dans le cluster AgrISAN, qui est une structure de coordination de projets dans le domaine de l'agriculture avec le but d'améliorer durablement la situation économique, alimentaire et nutritionnelle de la population rurale à travers une Agriculture Innovante. Il sert à une meilleure gestion des savoirs, un soutien accru à des partenaires et des projets du cluster, une harmonisation des approches ainsi qu'une acquisition de projets. Le cluster représente tous les projets de la GIZ dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

Conformément aux orientations des termes de références, l'étude a alors consisté à (i) faire une analyse diagnostique qui a permis de faire un état des lieux, (ii) développer des argumentaires pertinents pour influencer les choix stratégiques de l'Etat en matière de subventions des engrais, (iii) élaborer un plan de plaidoyer porté par l'ensemble des parties prenantes concernées.

II. RAPPEL CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Au Mali, le secteur de l'agriculture constitue le moteur de l'économie et le socle du développement durable. Il emploie plus de 80% de la population active du pays. Il s'inscrit alors au cœur des politiques de développement du pays aux échelles globale et sectorielle. Ces politiques accordent une place de choix à la culture du riz. En effet, le riz est désormais pour le Mali un produit à valeur hautement stratégique. Il contribue considérablement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, à la création de richesse pour le pays et la construction d'une paix durable dans le pays.

Au vu de tous ces apports et avantages comparatifs de la filière riz aux objectifs de développement durable du Mali, le Gouvernement a adopté des politiques, stratégies et approches visant à promouvoir la production et la valorisation de la production rizicole du pays. On peut noter entre autres la mise en œuvre du Système d'Intensification de la Riziculture (SRI) qui, en plus d'accroître la production et la productivité, offre un grand potentiel pour intégrer des méthodes de culture adaptées au climat et écologiquement durables dans la culture du riz. Le SRI, en termes d'innovation, a prouvé sa pertinence et son impact évident en matière de préservation de l'environnement dans le cadre de la culture du riz. Ainsi, en 2020, le PN-SRI a été validé par le Ministère de l'Agriculture du Mali.

En outre, d'autres mesures incitatives importantes visant à développer la production de riz ont été mises en œuvre par les autorités du pays, notamment l'octroi de la subvention d'intrants aux producteurs pour une meilleure dotation en intrants (engrais, semences) et en équipements.

Il convient cependant de constater que l'acte d'approbation du PN-SRI par le Conseil des Ministres n'est pas encore acquis pour permettre l'entrée en vigueur de ce vaste et important Programme. A cet effet, la DNA et le Centre d'Innovations Vertes (CIV) ont collaboré à la réalisation de l'EES. Il convient aussi de constater que les mécanismes de financement et les options de mise à l'échelle du SRI au niveau du terrain apparaissent encore inadéquats pour le développement effectif du SRI.

Il s'agit pour l'ensemble des parties prenantes au processus de développement du SRI de trouver des réponses appropriées pour infléchir les coûts d'investissement initiaux qui sont actuellement élevés (nouvelles pratiques, semences, équipements). De même, le développement du SRI requière une meilleure maîtrise des besoins en main-d'œuvre qui sont à présents intensifs. Certaines expériences déjà en cours d'implémentation ont apporté un début de solutions à ces difficultés. Ainsi, la promotion de systèmes de financement adaptés à travers les produits financiers comme les petits prêts aux producteurs et la mécanisation des opérations de culture ont véritablement ouvert la voie à une meilleure appropriation de la technologie du SRI et son adoption.

Cette appropriation et adoption du SRI par les producteurs, selon les prévisions statistiques du Ministère de l'Agriculture, contribuera de manière significative à l'augmentation de la production nationale de riz. Cette augmentation est estimée à 10% sur une période de 10 ans, ce qui n'est pas négligeable. Une telle augmentation engendrera des excédents de production exportables procurant ainsi des devises au pays. Les avantages et intérêts du SRI conduiront des centaines de milliers de producteurs à adopter cette technologie en y consacrant des superficies plus importantes. Ces évolutions vont favoriser une gestion plus rationnelle des terres agricoles surtout dans les zones aménagées et réduire considérablement les besoins en eau et les impacts négatifs de la riziculture sur l'environnement.

Dans cette dynamique de développement du SRI, IFRIZ-M se positionne comme un acteur majeur. C'est dans ce cadre qu'elle s'est engagée dans un processus de partenariat stratégique avec le projet AgSys. Ce partenariat vise entre autres à faciliter l'accès des producteurs aux financements adéquats et durables. A cet effet, un contrat de subvention de financement a été établi entre les deux partenaires au bénéfice de l'IFRIZ-M. C'est dans le cadre dudit contrat que la présente étude a été initiée en référence au Résultat 2 stipulé « des conditions cadres pour la mise à échelle et le financement du SRI sont améliorées ». Ce résultat 2 met un accent particulier sur l'intensification de la production de riz à travers une plus grande utilisation des engrais organiques par les producteurs fondée sur l'initiative des subventions accordées par l'Etat incluant les engrais organiques.

L'étude portant sur l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer pour augmenter la part des engrais organiques dans la subvention accordée par l'Etat au secteur agricole est donc une initiative portée par l'IFRIZ-M avec l'appui du projet AgSys en vue d'influencer les politiques en faveur de l'augmentation de la part des engrais organiques d'au moins 10% des quantités octroyées dans les subventions.

III. RAPPEL DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

3.1. Objectif principal

L'objectif principal est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer qui permettra d'améliorer la part des engrais organiques d'au moins 10% des quantités initialement octroyées à la filière riz au profits des riziculteurs en vue d'une mise à échelle du système de riziculture Intensif (SRI).

3.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques assignés à l'étude sont les suivants:

- établir une situation de référence de la part de la subvention des engrais organiques au niveau de l'Etat en faveur de la filière riz ;
- établir un argumentaire récapitulatif l'ensemble des forces et faibles en même temps que des propositions d'amélioration en réponse aux défis ressortis dans la situation de référence ;
- identifier des techniques et méthodes pertinentes et adaptées ;

- proposer des démarches claires, opérationnelles et inclusives d'influence des politiques en faveur l'augmentation de la part des engrais organiques d'au moins 10 % dans la subvention des engrais organiques.
- définir un dispositif de suivi évaluation du processus de plaidoyer.

3.3. Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- une situation de référence de de la part de la subvention des engrais organiques au niveau de l'Etat en faveur de la filière riz ;
- un argumentaire récapitulant l'ensemble des forces et faibles en même temps que des propositions d'amélioration en réponse aux défis ressortis dans la situation de référence ;
- des méthodes et techniques adaptées sont identifiées:
 - les groupes cibles sont bien définis.
 - une stratégie d'alliance est déterminée.
 - un plan d'action est élaboré ;
- des démarches claires, opérationnelles et inclusives d'influence des politiques en faveur l'augmentation de la part des engrais organiques d'au moins 10 % dans la subvention des engrais organiques sont proposées.
- un dispositif de suivi évaluation du processus de plaidoyer est défini.

IV. METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE

4.1. Conceptualisation et cadrage

La démarche de mise en œuvre de l'étude a été inspirée des méthodes participatives. Produite sur la base de l'offre technique soumise, une Note de cadrage dédiée à servir de document de travail pour la réunion de cadrage au démarrage de l'étude, a permis de clarifier les rôles de ces différents acteurs dans le cadrage de la conception et l'opérationnalisation du plan de plaidoyer. Cette note de cadrage a servi de support aux échanges entre l'IFRIZ, AgSys et les Consultants commis pour l'étude afin d'harmoniser leur compréhension des termes de références.

Ainsi, la recherche documentaire et les entretiens réalisés pour collecter les données ont impliqué différentes parties prenantes fortement engagées dans par le développement de la méthode SRI au Mali dans l'objectif d'une augmentation significative de la production et de la productivité rizicole. Il s'agit entre autres de la PNPR, la DNA, de M. Djiguiba KOUYATE (une personne ressource clé ayant considérablement intervenu au sein du CIV aux études, recherches et formations des acteurs sur le SRI), les Industriels du secteur de la production d'engrais et la recherche agricole.

4.2. Démarche et processus

Sur la base des conclusions de ces échanges, la phase opérationnelle de l'étude a été lancée. Elle a comporté quatre étapes principales notamment la collecte des données, l'analyse des données, la production des livrables et la restitution/validation des livrables.

- La préparation de l'étude qui a été particulièrement marquée par l'élaboration de la Note de cadrage et la tenue de la réunion de cadrage. Cette étape s'est révélée cruciale pour la bonne exécution de l'étude car ayant permis aux commanditaires IFRIZ-M et AgSys et au prestataire contractant le Bureau d'Etudes d'avoir une même et parfaite compréhension partagée des orientations et objectifs de l'étude. Elle a permis d'apporter les clarifications nécessaires sur le contenu des termes de références et de convenir des conditions et modalités d'une mise en œuvre efficace de l'étude.
- La collecte de données a porté sur l'exploitation de la documentation mise à disposition des Consultants par IFRIZ-M et les entretiens avec les parties prenantes concernées. D'autres documents fournis par les parties prenantes consultées ont également été exploités pour enrichir les analyses des différentes dimensions de l'étude.
- L'analyse des données qui a consisté à traiter et synthétiser les données collectées. Cette étape a requis du temps et beaucoup d'efforts consacrés à la production des livrables attendus de l'étude. En fait, il ne s'agissait pas d'un simple rapportage sur la base d'une compilation des données collectées, mais d'utiliser ces données pour élaborer la Stratégie de plaidoyer. Un tel exercice requiert un travail plus systématique en termes d'élaboration de propositions et de choix spécifiques en lien avec différents facteurs analysés qui peuvent constituer des leviers importants pour une campagne de plaidoyer. Il s'agit de l'identification et la description des axes ou thèmes de plaidoyer exigeant du Consultant une capacité à concevoir la Stratégie et de définir les conditions pratiques de sa mise en œuvre en termes d'objectifs, d'activités, de résultats attendus et surtout de rôles et responsabilités des parties.
- La restitution et validation du rapport de l'étude assorti de la Stratégie de plaidoyer comme principal livrable attendu. Un atelier de restitution, organisé à cet effet, a servi de cadre d'échanges et de discussions entre les Commanditaires et autres dépositaires d'enjeux intéressés par les résultats de l'étude et l'Equipe de consultants qui conduit les travaux et produit les livrables attendus. Les observations et contributions faites par les participants à cet atelier ont servi à enrichir les livrables dans leurs versions finales.

La subvention des engrais a toujours été une pratique

V. RESULTATS DE L'ETUDE

5.1. Situation de référence de la subvention des engrais organiques au niveau de l'Etat en faveur de la filière riz

5.1.1. Historique de la subvention des engrais au Mali : Enjeux de départ et réponses nouvelles

intégrante des stratégies de développement agricole des gouvernements successifs de la République du Mali. Elle a été une constante dans les stratégies de financement de l'agriculture au Mali. D'une manière générale, la subvention des engrais s'est d'ailleurs

perpétuée au fil du temps, bradant parfois, les contraintes imposées par les bailleurs de fonds. Cette subvention trouve sa pertinence dans la nécessité de (i) trouver des réponses appropriées et durables à la baisse croissante de la fertilité des sols due aux systèmes de culture pratiqués et aux effets conjugués des changements climatiques d'une part et (ii) promouvoir l'augmentation de la production et la productivité agricole en vue d'assurer la sécurité alimentaire et de protéger les agriculteurs contre la volatilité des prix des engrais d'autre part.

Les politiques de subvention ont ainsi prouvé leurs impacts positifs pour le secteur agricole en général et le secteur rizicole plus particulièrement. Toutefois, les approches et méthodes de mise en œuvre en ont souvent atténué les effets positifs attendus par les producteurs agricoles. En effet, des ressources importantes ont constamment été mobilisées par l'Etat pour les besoins de la subvention engrais sans réussir souvent à garantir un accès effectif des producteurs à des quantités d'engrais souhaitées et de bonne qualité. Par exemple, pendant les premières années de l'indépendance, à la faveur du système économique socialiste en vigueur, de fortes subventions d'engrais, peu contrôlées, étaient allouées à des opérations de développement rural (ODR). La mauvaise gestion de celles-ci a conduit à un endettement insoutenable pour l'État sans un impact réel sur les conditions de vie des populations. Les politiques d'ajustement structurel qui ont alors été imposées au pays pendant de longues années ont été marquées par un abandon des subventions d'engrais pour la plupart des filières agricoles dont les céréales en général. Les effets néfastes de cet abandon de la subvention se sont très vite manifestés par une baisse des niveaux de production et de productivité agricole dans un contexte où les capacités de production et d'utilisation de fumure des producteurs agricoles étaient encore faibles. Cette situation s'est finalement cristallisée à travers une crise alimentaire et nutritionnelle aigue qui a connu son épilogue en 2007. Face à cette crise, le retour à la subvention a été vite perçue par l'Etat comme la meilleure alternative pour asseoir les bases d'une politique de développement agricole durable et en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle d'où l'avènement du Programme Initiative Riz du Mali.

Un nouvel élan fût alors donné à la politique de subvention des engrais agricoles au Mali. A cet effet, certaines dispositions pratiques ont été mises en place pour éviter les écueils qui ont été à la base des pratiques anciennes en la matière. Ces dispositions ont essentiellement porté sur l'assurance de la transparence et la traçabilité des opérations d'octroi des engrais subventionnés. Ainsi, les systèmes de distribution de cautions techniques en papier et électronique ont été instaurés. Malgré ces mesures, les opérations de subvention ont régulièrement été émaillées de pratiques inappropriées soit par la mauvaise qualité des engrais mis à la disposition des producteurs soit par les faibles quantités allouées annuellement au titre de la subvention. A l'analyse, le coût de ce programme de subvention des engrais apparaît de plus en plus élevé et l'impact sur les populations bénéficiaires reste mitigé.

En outre, le coût de plus en plus élevé de l'engrais importé dans un contexte de crise mondiale, constitue un facteur majeur de remise en cause de l'efficacité de la politique de subvention en cours dans le pays. La nécessité de promouvoir d'autres alternatives pour plus d'efficacité des

approches de subvention s'avère opportune pour ancrer davantage la subvention dans les stratégies de développement durable dans le secteur de l'agriculture. Pour ce faire, il s'agit de réconcilier les subventions d'engrais avec les besoins d'investissements durables dans le secteur de l'agriculture avec la valorisation du potentiel de production et d'utilisation de l'engrais local permettant de mieux prendre en charge les enjeux de la protection des sols, de l'environnement et des effets des changements climatiques.

Pour conforter ces nouveaux choix stratégiques, le Gouvernement du Mali a promu un certain nombre de Projets et Programmes de développement qu'il importe de présenter ici sommairement afin d'en appréhender les impacts possibles en termes d'amélioration des pratiques agricoles par une utilisation plus accrue de l'engrais organique.

- ***Le Programme d'agriculture intelligente et développement des chaînes de valeurs***

Il ressort des constats de ce Programme que les systèmes agricoles du Mali sont extrêmement vulnérables aux changements climatiques. La sécheresse, la chaleur, les événements climatiques extrêmes et l'évolution de la disponibilité de l'eau, les maladies et les infestations des ravageurs impactent négativement sur la production et la productivité agricoles. Ces baisses de rendement interviennent à un moment où la croissance de la population et l'augmentation des revenus exigent une augmentation exponentielle des superficies défrichées d'où une augmentation des émissions de gaz à effets de serre d'origine agricole. Pour inverser une telle tendance, il s'agit de mettre en place des plans d'investissement, des projets et politiques d'accroissement de la production et de la productivité agricole à travers des systèmes résilients aux effets des changements climatiques et respectueux de l'agro-écologie. Les techniques agricoles de conservation qui protègent les sols, l'utilisation des engrais organiques sont alors autant de stratégies à mettre en place pour assurer les rendements agricoles dans des conditions climatiques et météorologiques incertaines. Il s'agit en outre de réduire les pressions pour un changement d'utilisation des terres par une augmentation des rendements et par une amélioration de l'efficacité des intrants agricoles notamment les engrais et les eaux. Cela passe forcément par le développement d'une agriculture intelligente et résiliente aux changements climatiques. Dans la Contribution déterminée au niveau National (CDN) du Mali, deux activités peuvent être spécifiquement retenues à cet effet notamment (i) la réalisation de 50 000 hectares pour les aménagements hydro-agricoles (PIV, Bas-fonds, submersion contrôlée, PPM) et (ii) la réduction de 15% d'utilisation d'engrais chimiques en 20230 par la production de 24 millions de tonnes de fumure organique.

- ***Le Programme National de mise à l'échelle du SRI (PN-SRI)***

Ce Programme met l'accent sur la nécessité d'adopter de nouvelles technologies et innovations agricoles s'avère de plus en plus indispensable pour soutenir durablement la contribution du secteur agricole aux objectifs de développement durable du pays. En effet, le secteur agricole, occupant plus de 75% de la population active du pays et contribuent à 40% du PIB et 30% des recettes d'exportation, est pourtant tributaires des aléas climatiques dans un contexte de changements climatiques aux effets néfastes. Le pays dispose pourtant de grandes potentialités de développement agricole en vue d'assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et garantir des revenus substantiels aux populations. Les politiques

publiques en matière de protection de l'environnement et de développement agricole ont été définies par le Gouvernement pour doter le pays de stratégies de développement durable. En effet la Politique de Protection de l'Environnement (PNPE) doit permettre au pays de faire face aux enjeux environnementaux, de pérenniser les ressources naturelles et d'améliorer le cadre de vie des populations. La Politique de Développement Agricole (PDA) ambitionne de faire du Mali une vraie puissance agricole au plan sous régional qui garantit à ses populations la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, des emplois et des revenus pour les populations actives. En définitive, le PN-SRI vise à accroître la production nationale de riz dans de meilleures conditions agronomiques, environnementales et économiques avec un meilleur apport nutritionnel à travers la promotion de la chaîne de valeurs de la filière riz, se focalisant sur les domaines porteurs d'opportunités d'affaires et à fort impact positif sur la riziculture et l'environnement. Plusieurs activités sont inscrites au PN-SRI dont nous retenons ici l'adoption du SRI par 150 000 producteurs de riz, la production minimale de 1 000 000 de tonnes de riz, la création de micro entreprises agricoles privées et ou communautaires et la formation de 10 000 acteurs de la chaîne de valeurs riz à la pratique du SRI.

- Le Programme de promotion de l'utilisation de la fumure organique et de l'urée par micro dose

Ce Programme fait le constat que le secteur agricole constitue une source d'émission de gaz à effet de serre du fait de la forte utilisation des engrais chimiques. Afin d'atténuer ces émissions de gaz à effet de serre, la réduction des quantités d'engrais chimique utilisée constitue le fondement stratégique de ce Programme. Il s'agit de mettre une emphase accrue sur l'utilisation des engrais organiques en compensation des engrais chimiques. Les activités planifiées au titre de Programme auront pour impacts majeurs de réduire les émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 8337,24 KTE-CO2 par an, de réduire les coûts de production et de lutter contre la dégradation des terres.

- Le Programme de promotion de l'irrigation intermittente du placement profond des engrais en riziculture irriguée et du SRI

Ce Programme cible particulièrement les zones de production intensive de riz notamment la zone ON. En effet, l'inondation permanente des parcelles rizicoles constitue une source importante d'émission de méthane. La méthode SRI propose alors un meilleur système de gestion de l'eau d'irrigation permettant de retirer l'eau des parcelles au moment opportun et une meilleure aération des terres et des cultures afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La réduction des quantités d'engrais chimique utilisées en riziculture constitue une dimension essentielle de ce Programme. Le SRI offre ainsi au Programme un champ d'application approprié pour atteindre les objectifs assignés à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la riziculture irriguée tout en faisant des économies d'eau dans un système d'agriculture intégrée.

Ces Projets et Programmes présentés sommairement prouvent à suffisance la pertinence des objectifs assignés à la présente étude qui s'inscrivent autrement dans les préoccupations du Gouvernement.

5.1.2. Analyse des facteurs d'influence de la politique de subvention engrais en faveur de l'engrais organique

Au Mali, la réussite ou l'échec de la politique de subvention de l'engrais agricole peut être apprécié selon différents facteurs liés au processus, au produit ou aux impacts. L'analyse de ces facteurs permet de désengager des argumentaires pertinents pour l'amélioration de la politique. Il s'agit notamment de (i) la situation des importations et de l'utilisation de l'engrais, (ii) la situation des prix de l'engrais, (iii) les impacts environnementaux de l'usage abusif des engrais minéraux sur les sols agricoles, (iv) le dispositif de gestion de la subvention et (v) les capacités nationales de production de l'engrais organique..

- **La situation de l'importation et de l'utilisation des engrais**

Les recherches effectuées dans le cadre de l'étude ont permis de collecter des données sur la situation des importations d'engrais des cinq dernières années ainsi que les consommations d'engrais enregistrées sur la période. Ces données permettent d'appréhender les types d'engrais les plus accessibles aux producteurs sur le marché de l'engrais en termes de disponibilité.

Tableau : Engrais importés au Mali

Code Hs	Types engrais	2019	2020	2021	2022	2023
3102100000	Urée	284 941	207 642	192 127	227 372	199 510
3105200000	NPK	115 310	92 502	76 867	50 466	55 609
3105300000	DAP	13 268	26 464	29 817	46 766	49 593
3104200000	KCL	53 682	77 380	42 611	26 648	36 923
3105400000	MAP	73 707	51 689	16 765	4 930	32 965
3102210000	Sulfate d'ammonium	55 136	17 873	18 487	13 678	21 312
	Autres engrais	33 759	8 286	4 753	13 431	21 216
Total (T)		629 804	481 836	381 426	383 292	417 128

L'analyse de ces chiffres permet de dire que cinq principaux engrais importés, à savoir, l'urée, le DAP, le KCl, le MAP et le sulfate d'ammonium, sont utilisés comme matières pour produire les engrais NPK. En 2023, les importations d'engrais ont augmenté de 9%, passant de 383.292 tonnes en 2022 à 417.128 tonnes en 2023. Cette augmentation des importations est attribuable à la reprise des importations de matières premières telles que le DAP, le KCl, le MAP et le sulfate d'ammonium, bien plus importantes que l'année précédente, indiquant une activité accrue de mélange local de NPK pour répondre principalement à la demande de la culture du coton et du riz qui reste l'un des moteurs de la demande des engrais dans le pays.

Tableau : Consommation d'engrais

Code Hs	Types engrais	2019	2020	2021	2022	2023
3102100000	Urée	284 746	201 598	186 618	224 545	198 180
3101000000	engrais organiques	56 825	69 206	56 798	87 431	79 664
3105300000	DAP	13 028	26 394	29 763	46 266	49 533
3104200000	KCL	53 682	77 152	42 611	26 648	36 923
3105400000	MAP	73 707	51 689	16 572	4 930	32 965
3102210000	Sulfate d'ammonium	55 136	17 873	18 352	13 578	21 312
3105200000	NPK	45 018	44 689	29 765	18 338	-
	Autres engrais	127 308	65 140	69 752	9 999	15 518
Total (T)		709 451	553 741	450 231	431 736	434 094

En 2023, la consommation apparente d'engrais est restée relativement stable, se situant dans la même fourchette que l'année précédente, passant de 431.736 tonnes en 2022 à 434.094 tonnes en 2023. Cette stabilité est due au maintien des prix subventionnés des engrais au même niveau que l'année précédente et à l'établissement de prix de référence inférieurs de 10% par rapport au marché libre, en accord avec le secteur privé. Ces mesures ont permis aux agriculteurs d'accéder aux engrais à des coûts réduits et abordables, contribuant ainsi à stabiliser la demande.

Tableau : Statistiques des engrais pour 2023

SH Code	Produit	Production	Importation	Exportation	Utilisation non-agricole	Imports agricoles 2023	Consommation apparente 2023
3102100000	Urée		199,510	1,330		199,510	198,180
3101000000	Engrais organiques	74,322	5,342			5,342	79,664
3105300000	DAP		49,593	60		49,593	49,533
3104200000	KCl		36,923			36,923	36,923
3105400000	MAP		32,965		0	32,965	32,965
3102210000	Sulfate d'ammonium		21,312			21,312	21,312
3103900000	Autres engrais phosphate		15,354			15,354	15,354
3102600000	Nitrate de calcium		142			142	142

3104300000	sulfate de potasse		22			22	22
3102300000	Nitrate d'ammonium		14,654		14,654		-
3102500000	Nitrate de sodium		22		22		-
3105200000	NPK		55,609	56,579		55,609	(970)
9999999990	Dolomie, Biostimulant		357	4,735		357	(4,378)
2023 Total engrais (tonnes)		74,322	431,803	62,704	14,676	417,128	434,094
2022 Total engrais (tonnes)		84,206		35,762		383,292	431,736
% Change		-12%		75%		9%	1%

- **La situation des prix de l'engrais**

Les prix subventionnés sont de 14.000 FCFA le sac de 50 kg pour l'engrais minéral, 3.000 FCFA le sac de 50 kg de l'engrais organique, 17.500 FCFA pour l'ovalis

Quant aux prix non-subventionnés des engrais, il est de 27.000 FCFA pour l'urée, 31.000 FCFA le sac de DAP et 29.000 FCFA pour le NPK. Le sac de 50 kg de l'engrais organique est cédé à 6.000 FCFA, et à 35.000 FCFA pour l'ovalis.

Il convient de noter la volatilité de ce prix au gré des facteurs du contexte international de développement en perpétuelles mutations. La rareté et la cherté des engrais importés représentent chaque année de réelles menaces constantes pour les producteurs agricoles. Cette situation met le producteur en situation d'incapacité de se procurer ces engrais et/ou de les utiliser en quantités suffisantes pour leurs champs d'où des déficits en termes de production et de productivité. Les quantités subventionnées par l'Etat sont nettement en deçà des besoins des producteurs.

Les producteurs ne disposent pas de fonds propres ni de garantie pour obtenir un prêt bancaire leur permettant de satisfaire leurs besoins en engrais en fonction du calendrier agricole. Ainsi, chaque année, le Gouvernement s'engage à offrir aux producteurs les conditions favorables à un meilleur accès aux engrais sur la base de la subvention. Il détermine les prix de cession des engrais en tenant compte des prix d'acquisition et de la subvention accordée.

Au constat des faits, il existe plusieurs risques qui peuvent s'apparenter à des détournements d'objectifs du système de subvention de la part des bénéficiaires ou des agents en charge de la

délivrance des autorisations des quantités d'engrais subventionnés alloués. Il s'agit entre autres de l'exportation des engrais subventionnés vers d'autres pays, la mise sur le marché par certains producteurs d'une partie des engrais subventionnés au détriment de la fertilisation de leurs champs selon les normes indiquées. Toute chose qui impacte négativement la subvention des engrais importés.

En fait, le prix de l'engrais organique est nettement en deçà de celui de l'engrais minéral et aussi, l'engrais organique est moins exposé aux pratiques de malversation notées ci-dessus.

- ***Les impacts environnementaux des deux types d'engrais***

Au Sahel en général et au Mali plus particulièrement, l'un des défis majeurs auquel les paysans sont confrontés reste les effets des changements climatiques sur la production agricole. Celle-ci est tributaire de la qualité des engrais utilisés par les paysans dans les champs. En effet, la production d'engrais locale constitue une aubaine pour la souveraineté et l'autosuffisance agricole au Mali. Dans cette dynamique, les acteurs engagés dans la préservation de l'environnement et la promotion de l'entrepreneuriat vert sont activement à l'œuvre pour plaider auprès des parties prenantes pour une utilisation accrue des engrais organiques produits localement. Les engrais organiques jouent un rôle crucial dans l'agriculture durable, offrant une alternative écologique aux engrais chimiques. Leur utilisation efficace peut améliorer la fertilité du sol, augmenter les rendements des cultures et réduire l'impact environnemental de l'agriculture. En effet, les engrais organiques sont des substances dérivées de matières végétales ou animales qui fournissent des nutriments essentiels aux plantes. Contrairement aux engrais chimiques, qui sont souvent synthétisés à partir de minéraux, les engrais organiques sont généralement plus doux pour l'environnement et contribuent à la santé à long terme du sol.

Il s'agit de faire bien comprendre aux acteurs ce qu'est un **engrais organique**. Il se distingue de l'engrais chimique par sa composition : il est fabriqué à partir de déchets végétaux ou animaux, tels que le compost, le fumier ou les feuilles mortes. Ces matières organiques vont se décomposer dans le sol et libérer des nutriments essentiels à la croissance des cultures. Les **éléments nutritifs** principaux apportés par un engrais organique sont l'azote, le phosphore et le potassium. Ces trois nutriments, associés à d'autres éléments comme le calcium ou le magnésium, participent à la croissance, la floraison et la fructification des cultures. L'utilisation d'engrais organiques présente de nombreux avantages pour le sol. Ils améliorent sa structure, augmentent sa capacité à retenir l'eau et favorisent la vie microbienne, essentielle à la fertilité du sol.

Il existe plusieurs types d'engrais organiques, chacun ayant ses propres caractéristiques et avantages. Parmi les plus courants, on trouve :

- **Le compost** : Produit par la décomposition de matières organiques telles que les déchets de cuisine et les résidus de jardin, le compost est riche en nutriments et améliore la structure du sol.

- **Le fumier** : Issu des excréments d'animaux, le fumier est une source précieuse d'azote, de phosphore et de potassium.
- **Les engrais verts** : ce sont des plantes que l'on sème dans le but de les enfouir dans le sol une fois leur cycle de vie terminé. Ils sont particulièrement riches en azote et permettent d'améliorer la structure du sol.
- **Les farines d'os et de sang** : Ces sous-produits de l'industrie de la viande sont riches en phosphore et en azote, respectivement.
- **Les engrais liquides**, qui sont utilisés en pulvérisation foliaire ou en arrosage. Ils apportent rapidement des nutriments à la culture.
- **Les engrais de fond** qui sont à incorporer au sol avant le semis. Ils se décomposent lentement et fournissent des nutriments sur une longue période.

Comparés aux engrais minéraux, les engrais organiques offrent de nombreux avantages dont :

- **L'amélioration de la structure du sol** : Les matières organiques augmentent la capacité du sol à retenir l'eau et les nutriments, ce qui est bénéfique pour la croissance des plantes.
- **La réduction de l'érosion** : En améliorant la structure du sol, les engrais organiques aident à prévenir l'érosion, protégeant ainsi les terres agricoles.
- **La stimulation de la vie microbienne** : Les matières organiques nourrissent les micro-organismes du sol, qui jouent un rôle crucial dans la décomposition des matières organiques et la libération des nutriments.
- **La durabilité** : Les engrais organiques sont souvent produits localement et sont renouvelables, ce qui réduit l'empreinte carbone de l'agriculture.

Pour tirer le meilleur parti des engrais organiques, il est essentiel de les utiliser correctement. Il existe des mesures ou dispositions pratiques permettant de maximiser l'efficacité de ces engrais. Il s'agit entre autres de:

- **L'analyse du sol** : Avant d'appliquer des engrais organiques, il est important de réaliser une analyse du sol pour déterminer ses besoins spécifiques en nutriments. Cela permet d'éviter une application excessive ou insuffisante d'engrais, qui pourrait nuire à la santé de la culture ou à l'environnement.
- **Le choix de l'engrais approprié** : En fonction des résultats de l'analyse du sol, choisissez l'engrais organique qui répond le mieux aux besoins de vos cultures. Par exemple, si votre sol est pauvre en azote, le fumier ou la farine de sang peuvent être des choix appropriés.
- **Moment et méthode d'application** : Le moment et la méthode d'application des engrais organiques sont cruciaux pour leur efficacité. Appliquez-les au bon moment de la saison de croissance pour maximiser l'absorption des nutriments par les cultures. De plus, incorporez-les correctement dans le sol pour éviter les pertes de nutriments par lessivage ou volatilisation.
- **Rotation des cultures et engrais verts** : La rotation des cultures et l'utilisation d'engrais verts peuvent améliorer l'efficacité des engrais organiques. Ces

pratiques agricoles augmentent la diversité des nutriments dans le sol et réduisent le risque de maladies et de ravageurs.

- Suivi et ajustement : Après l'application des engrais organiques, surveillez la croissance des plantes et la santé du sol. Si nécessaire, ajustez les pratiques d'application pour optimiser les résultats. Le suivi régulier permet de s'assurer que les plantes reçoivent les nutriments dont elles ont besoin pour prospérer.

L'utilisation de l'engrais organique varie en fonction du type choisi et des besoins des cultures. Cependant, quelques règles générales peuvent être énoncées notamment (i) incorporer l'engrais organique au sol au moment du semis. Cela permet aux racines d'avoir directement accès aux nutriments, (ii) respecter les proportions requises. Un excès peut être néfaste pour le sol et les cultures. En général, on recommande de 2 à 5 kg d'engrais organique par mètre carré de sol, (iii) utiliser l'engrais organique en complément d'autres produits naturels, comme les engrais minéraux. L'important est de veiller à une alimentation équilibrée de des cultures.

Contrairement aux engrais minéraux, les engrais organiques sont généralement sans danger pour la plupart des cultures, bien qu'il puisse y avoir quelques risques associés à leur utilisation, notamment une réduction du pH du sol et la possibilité de contamination par des agents pathogènes.

- ***Le dispositif de gestion de la subvention des engrais***

Le bien-fondé de la subvention des intrants et équipements notamment l'engrais se justifie au regard des objectifs et enjeux de la mesure et de l'actualité des orientations politiques nationales. L'amélioration des conditions d'accès aux intrants et équipements constitue une des réponses à certains des problèmes de fond de l'agriculture malienne comme la faible productivité, les difficultés d'accès aux intrants et équipements, la pauvreté rurale et le faible niveau d'investissement dans le secteur, la dégradation de l'environnement et les effets néfastes des changements climatiques. En outre, la subvention a eu des effets positifs comme la stabilité des prix des intrants et équipements, l'amélioration de leur accessibilité, l'augmentation de certaines productions agricoles, une évolution notable des prix des céréales dont le riz au consommateur et au producteur, etc.

La gouvernance de la subvention agricole est assurée par un dispositif multi-acteurs impliquant différents départements ministériels, les Offices et Agences de développement rural, les Organisations Professionnelles Fautières (OPF) du secteur agricole et le Collectif des Fournisseurs d'Engrais. Les opérations de délivrance de la subvention sont conduites sous la responsabilité des services techniques de l'agriculture avec l'appui de l'APCAM et autres Organisations du monde rural. Le Conseil Supérieur de l'Agriculture est impliquée dans le processus décisionnel relatif à la détermination des modalités de délivrance de la subvention notamment la fixation du prix de l'engrais subventionné en tenant compte des coûts d'acquisition sur le marché international. Toutefois, c'est une décision interministérielle qui

fixe le mécanisme de gestion des engrais et autres intrants subventionnés au titre de la campagne agricole.

Le diagnostic participatif de l'approche de gestion de la subvention a révélé que la subvention des intrants et équipements agricoles est confrontée à des difficultés qui sont, entre autres (i) l'insuffisance de mécanismes de financement, (ii) le faible pouvoir d'achat des producteurs pour faire face aux prix de plus en plus élevés des intrants et équipements, (iii) l'insuffisance de couverture des besoins en intrants et équipements des petits producteurs, (iv) le retard dans la fourniture des intrants et des équipements dans des zones d'utilisation, (v) la faible organisation des acteurs (exploitants agricoles, fournisseurs locaux, agro-dealers etc.) pour assurer un approvisionnement régulier dans le temps, (vi) le paiement tardif des fournisseurs d'intrants et d'équipements par l'Etat, (vii) la qualité peu fiable de l'engrais subventionné fourni aux paysans, (viii) les malversations, le manque de transparence dans les mécanismes de gestion de la subvention, (ix) l'insuffisance de moyens pour le suivi et l'évaluation du mécanisme de gestion de la subvention des intrants et des équipements et (x) l'absence d'une structure dédiée uniquement à la gestion des subventions des intrants et équipements agricoles. Il convient de noter ici que le système de financement de la subvention a connu des dysfonctionnements importants cumulant en 2022 un montant de 17 milliards de FCFA d'arriérés de paiement.

Face à ces nombreux défis, il s'est imposé au dispositif de gestion de la subvention engrais d'engager des réflexions pour trouver des solutions pertinentes et durables. Ces réflexions ont été articulées entre autres autour de (i) l'analyse du dispositif institutionnel de la subvention, (ii) l'analyse de la performance du système de vente et de distribution, (iii) l'identification des maillons forts et faibles du programme de subvention des intrants, (iv) la mise en place d'un mécanisme de ciblage efficace et efficient des bénéficiaires, (v) la fixation des critères objectifs de sélection des fournisseurs d'intrants, (vi) l'identification et l'amélioration des modèles et bonnes pratiques des existants tant au niveau national que sous régional, (vi) le développement d'un modèle de subvention adapté à l'environnement et au contexte malien dans un monde de plus mondialisé. Ces échanges ont alors touché tous les segments de la gestion de la subvention, de l'organisation, de la coordination des acteurs, du contrôle de qualité, de la passation des marchés, de la délivrance des agréments pour les fournisseurs d'intrants, la digitalisation y compris le système e-voucher et la mobilisation des ressources financières.

- ***Les capacités nationales de production de l'engrais organique***

L'analyse de la situation des sociétés ou industries de production d'engrais organique au Mali a permis d'appréhension les conditions en faveur d'une plus grande utilisation de ce type d'engrais dans le cadre de la politique de subvention concernant particulièrement le riz. La nécessité du développement des engrais organiques fait l'objet d'un large consensus au sein des acteurs du monde rural malien. De nombreuses réflexions ont été menées sur la base du partage et de la capitalisation des expériences pratiques et théoriques mettant en lien les objectifs d'autosuffisance alimentaire et de développement des engrais organiques au Mali. Il en est ainsi des initiatives mises en œuvre par l'ONG Mali-Folkcenter Nyetaa dans un contexte

de changement climatique. Il ressort de ces réflexions que la production agricole reste tributaire de la qualité des engrais utilisés par les paysans. La production d'engrais local, engrais organique ressort alors comme la meilleure alternative pour asseoir les bases d'un développement agricole durable, condition indispensable pour garantir une souveraineté et une autosuffisance alimentaire dans le pays. Il s'agit de mettre en œuvre des stratégies permettant la promotion de l'environnement et l'accroissement de la production et la productivité agricoles. Le Projet Innov-Rec mis en œuvre par Mali-Folkcenter s'inscrit dans cette perspective à savoir « le développement des engrais organiques dans la perspective d'accroître la sécurité alimentaire et la promotion de l'emploi vert pour les jeunes ».

La production des engrais organiques constitue alors une problématique pertinente et factuelle pour l'amélioration significative des conditions de production et des conditions de vie des paysannes et paysans. En 2023, la production d'engrais organiques a atteint 74.322 tonnes, marquant une légère baisse de 12% par rapport aux 84.206 tonnes produites en 2022. Il s'agit d'encourager les initiatives allant dans le sens de la création d'unités de production d'engrais organiques, et de l'augmentation des perspectives d'employabilité des jeunes dans les emplois verts pour mieux valoriser le savoir – faire local et les énormes potentialités dont le pays dispose en matière de production d'engrais organique. Une telle perspective requière une convergence d'objectifs entre différents départements ministériels concernés à travers leurs services techniques directement en charge de la problématique. Au demeurant, les pratiques agro-écologiques et d'agriculture biologique en cours de promotion au niveau de la CNOP offrent des grandes opportunités pour favoriser l'adoption par les producteurs des techniques et technologies innovantes intégrant l'utilisation de la fumure organique. Il importe de noter ici que l'IFDC œuvre aussi en vue de permettre aux petits agriculteurs des pays en développement d'accroître la productivité agricole, la croissance économique et la gestion de l'environnement en améliorant leur capacité à gérer les engrais minéraux et organiques de manière responsable et participer de façon rentable sur les marchés d'intrants et d'extrants agricoles.

La promotion des industries et sociétés de production d'engrais organique constitue un fait notable au Mali. Les données collectées au cours de la présente étude ont permis d'identifier certaines de ces sociétés et de les décrire sommairement. Il s'agit de :

- **Mali-Engrais** qui est une usine de production et de distribution d'Engrais Organique, créée en 2011. Mali-Engrais produit trois types d'engrais qui sont « ECOFERT, COCOTERRE et ORGAMINE ». Ces produits peuvent être utilisés pour toutes cultures céréalières et maraichères. En plus des effets bénéfiques de ces produits sur les cultures, ils ont une action sur les propriétés physicochimiques du sol (améliore la texture et structure des sols) très fertilisante pour le sol, visible à l'œil nu. Mali-Engrais s'efforce de rendre l'environnement agricole un peu plus vert avec ses produits, un engrais sûr, efficace et 100% organique. Mali-Engrais garantit aux producteurs agricoles une production en qualité et en quantité suffisante des engrais organiques et organo-minéraux.

- **Eléphant Vert**, est une usine créée en 2014 et spécialisée dans les amendements organiques, ainsi que les engrais solides et liquides, elle affiche une capacité de production de 50 000 T extensible à 100 000T. Les matières premières utilisées par l'usine sont toutes originaires du Mali, que ce soit les éléments animaux (bouse de vache, fiente de volaille, contenus de panse, plumes de volailles...) ou végétaux (sciure, cendre de bois, paille de riz, fibre de coton, déchets de mangue, tourteaux de karité, jacinthe d'eau...). Eléphant Vert emploie essentiellement du personnel malien. Elle dispose d'un gros potentiel de distribution de ses produits sur le territoire malien et voisin. Dans la vision d'une agriculture respectueuse de l'environnement et soucieuse du premier patrimoine humain, à savoir la fertilité des sols agricoles, Eléphant Vert aborde avec beaucoup d'ambition et d'innovations le marché malien de l'engrais organique pour une agriculture saine et durable. Les produits Eléphant Vert sont réputés être des produits de très bonne qualité qui permettent aux agriculteurs d'augmenter leurs productions et leurs revenus et de restaurer la fertilité de leurs sols. Eléphant Vert est l'une des rares voire l'unique entreprise à disposer d'une offre globale pour l'agriculture biologique au Mali.
- **Toguna Agro-Industries** qui fournit principalement le phosphate naturel granulé (PNG) produit au Mali et possède une unité de mélange NPK, **Doucouré Partenaire Agro-Industries (DPA)** qui possède une Unité de mélange située à Ségou, qui produit divers types de NPK destinés à la consommation locale ainsi qu'à la sous-région, **PROFEBA, SOGEFERT** et **ORGAFERT** sont autant de sociétés ou industries de production d'engrais organique au Mali.

La multiplication et la diversification des unités de production et l'augmentation croissante de la production nationale d'engrais organique marquent une tendance intéressante qui s'explique par une forte demande d'engrais organique dans le cadre du programme de subvention. En effet, face à la crise de disponibilité et à l'augmentation des prix des engrais minéraux, le Mali s'est concentré sur l'amélioration de l'accès aux engrais organiques. L'engrais organique bénéficie alors de la subvention presque autant que les engrais minéraux. De plus, les agriculteurs se tournent de plus en plus vers les engrais organiques pour répondre à une partie de leurs besoins, et ils en comprennent désormais mieux l'importance.

Il importe donc de plaider pour une augmentation plus significative de la part de l'engrais organique dans le programme de subvention mis en œuvre par l'Etat.

5.2. Système de Riziculture Intensive (SRI) : un choix aux multiples avantages

5.2.1. Caractéristiques du SRI

Le Mali possède d'énormes avantages comparatifs pour la riziculture en Afrique de l'ouest. Avec plus de 3 millions de tonnes de paddy, il est le deuxième producteur après le Nigeria. Une importation de moins de 10% des besoins de consommation, fait que le Mali est le pays le plus qui tend vers l'autosuffisance dans le Sahel. La vision générale qui sous-tend la chaîne de valeur riz c'est la consolidation de la souveraineté et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Mali, en tant que pays émergent, où le secteur agricole en général et la filière

riz en particulier constituent un moteur de l'économie nationale. Cette vision est en phase avec celle qui sous-tend la Politique de Développement Agricole du Mali (PDA) et la SNDR

La Stratégie nationale de développement de la riziculture – SNDR s'est fixée comme objectif à atteindre, la production de cinq millions cinq cent mille (5 500 000) tonnes de riz paddy à l'horizon 2025, grâce à l'amélioration de la productivité de la riziculture.

La diffusion du SRI et tout récemment le PN-SRI est en droite ligne des préoccupations et objectifs de la Stratégie Nationale de développement de la Riziculture (SNDR). Ainsi, en 2015, le CIV / GIZ a mis en place un programme de diffusion du SRI + PPU et du SRI + Biofertilisant (Organova, Fertinova et biostimulant) en partenariat avec IFDC pour le PPU et Biofertilisant avec Eléphant Vert. A travers le programme, le SRI a pris une dimension nationale (avec l'implication des ONG DVV Internationale et WHH, des structures techniques de l'Etat et l'extension dans les bas-fonds de Ségou et Kayes).

Les principales caractéristiques du SRI mettent en lumière les grandes économies imputables à la pratique et surtout le fort rendement enregistré en termes de production ainsi que les effets bénéfiques sur l'environnement et les sols de culture. Quelques-unes de ces caractéristiques présentées ci-dessous permettent d'en apprécier les avantages.

Tableau : Caractéristiques du SRI

Eléments	Quantités/valeurs
• Semence	• 8kg / ha
• Urée granulée	• 72kg / ha
• Fumure organique industrielle	• 1t / ha
• Eau	• Très faible lame d'eau
• Rendement moyen	• 8t / ha avec une Pique de 12t / ha

Ainsi la technologie SRI est une innovation qui permet d'améliorer la production du riz à moindre coût, basées sur un ensemble de six principes :

- Repiquage des plants jeunes de 8-10 jours au lieu de 25 - 30 jours et plus ;
- Repiquage d'un plant au lieu de 2-5 plants par poquet ;
- Semis direct ou repiquage en ligne avec un écartement de 25 x 25 cm ;
- Fertilisation : Application de la fumure organique/Biofertilisants (1Tonne de fertinova/ha ou 1,5 tonne/ha d'organova) et de la fumure minérale à raison 72 kg d'urée granulé en Placement profond (PPU) ou 100Kg/ha d'urée ordinaire et 50 kg/ha de DAP ;
- L'irrigation avec l'alternance entre humidité et sécheresse ou une faible lame d'eau de 5 à 10 cm et son maintien avec le niveau exigé pendant la période d'initiation paniculaire ;
- Sarclo-binage pour contrôler les mauvaises herbes et favoriser l'aération superficielle du sol.

Avec la méthode du SRI, pour obtenir un rendement élevé, la fertilisation doit être focalisée sur l'utilisation en quantité suffisante de la fumure organique. La fumure minérale vient seulement en complément pour corriger les déficits nutritionnels. On recommande d'appliquer 10 à 15 t

/ ha de fumure organique traditionnelle (déjections des bœufs, de la volaille, des fosses fumières) contre 1 t / ha de biofertilisant (Organova ou Fertinova etc.).

Les principales contraintes évoquées par les producteurs concernant la pratique du SRI portent sur les difficultés de repiquage manuel, les faibles capacités pour assurer le transport de grandes quantités de fumure organique naturelle dans les champs et la gestion de la lame d'eau dans le cadre des systèmes de culture hors irrigation contrôlée. En outre, la faible mécanisation des opérations de culture impacte sur le rythme de diffusion/adoption de la méthode SRI par les producteurs. Ces différentes contraintes ont été analysées et prises en charge dans le cadre du PN-SRI.

5.2.2. Analyse comparative de la pratique conventionnelle et de la méthode du SRI

Au Mali, on observe la coexistence de deux grandes pratiques de riziculture notamment la méthode conventionnelle et la méthode SRI. De ces deux pratiques, le SRI a démontré des avantages comparatifs certains. En effet, dans la technique culturale du riz, plusieurs éléments, dont la gestion du sol, de l'eau, de la plante et de la lumière ont une influence sur la production. Leur combinaison harmonieuse permet d'atteindre le potentiel de production caché par les pratiques inappropriées. En effet, au fil des siècles, les techniques de production de riz utilisées à travers le monde ont considérablement réduit son potentiel naturel. Ce système d'intensification du riz améliore la technique conventionnelle de la riziculture en rendant au riz ses possibilités de production maximale. En terme pratique, il s'agit de produire le riz dans des conditions de faible densité de semis, ce qui entraîne une utilisation limitée de semences, d'eau et d'engrais, sur un sol riche en matière organique et bien aéré ; toute chose qui favorise l'accroissement significatif du rendement.

Tableau : Analyse croisée SRI et pratique conventionnelle de culture du riz

Techniques culturales	Pratique SRI	Pratique conventionnelle
Pépinière	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de semence • 8 kg / ha • Trempage 24h 	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de semence • 50 60 kg / ha • Semis à sec
Repiquage	<ul style="list-style-type: none"> • Repiquage des jeunes plants • 8 - 10 jours (stade 2 feuilles avec motte de terre) • 1 plant / poquet et en ligne • Ecartement 25 cm x 25 cm en moyenne • Faible densité 	<ul style="list-style-type: none"> • Repiquage plants adultes • 21 - 30 jours (avec lavage des racines, diminution de la taille des feuilles) • 3 - 4 Plants / poquet en foule • Ecartements 15 cm x 15 cm, 15 cm x 20 cm, 20 cm x 20 cm etc. • Forte densité

Fertilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement fumure organique de qualité : 10 -15 t / ha • Orgonova / Fertinova 1T/ ha • Engrais chimique : • DAP 50 kg / ha • 50 - 100 Kg / ha de l'urée (complément 1 / 3 - 1 / 2 du dosage conventionnel) • ou PPU 72 Kg / ha d'urée granulée • Faible dosage d'engrais chimique 	<ul style="list-style-type: none"> • Fumure organique à faible dose • Engrais : DAP 100 kg / ha • Urée : 200 kg / ha <p>Fort dosage engrais chimique</p>
Irrigation	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de l'humidité • Faible à absence de lame d'eau • Idéal : alternance humidité-sécheresse 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la lame d'eau à plus 10 cm (20 - 40 cm)
Sarclage	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisation du désherbage (sarcluse motorisée et manuelle) entre les lignes Gain de temps de travail • Fréquence 3 - 4 sarclo-binages 	<ul style="list-style-type: none"> • Désherbage manuelle • Faible qualité
Sarclo-binage	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisé : sarcluse • Aération superficielle du sol • Ameublissement du sol 	<ul style="list-style-type: none"> • Opération inexistante
Rendement	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de rendement de 35 - 100 % par rapport à la moyenne conventionnelle • Fourchette : 4 - 12 t /ha • Moyenne 8 t / ha 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendement moyen • Fourchette : 4 - 7 t / ha • Moyenne 5 t / ha

5.3. Analyse des forces et faibles du système de mise en œuvre de la subvention agricole

Eléments	Forces	Faiblesses
Projets et programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de plusieurs projets et programmes • Prise en charge par ces projets et programmes des objectifs d'accroissement de la production et de la productivité agricoles en veillant sur l'environnement et la durabilité • Focalisation des projets et programmes sur la promotion et l'utilisation de l'engrais organique 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible synergie d'action • Faible diffusion des résultats • Absence on non fonctionnalité d'un cadre de concertation et de partage des résultats et acquis
	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisé par la LOA (intégration dans les politiques de l'Etat) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faibles quantités d'engrais subventionnés

Système de subvention des engrais	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un budget alloué annuellement • Répond à un besoin pertinent des producteurs • Impact positif sur la production et la productivité agricole • Allègement des charges de production 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible qualité de l'engrais fourni • Faible prise en compte de l'engrais organique • Dispositif de gouvernance de la subvention peu approprié • Système d'endettement croissant de l'Etat
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la fertilité des sols pour plus de production et de productivité • Mise en place de mesures de protection et de promotion de l'environnement dans les grandes zones de production rizicole • Adoption de mesures d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte émission de gaz à effet de serre due à une forte utilisation de l'engrais minéral • Dégradation progressive des terres agricoles • Qualité souvent inadéquat des engrais subventionnés mis à la disposition des producteurs
Emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Fort potentiel d'utilisation de la main d'œuvre notamment les jeunes filles et garçons • Création de richesse en milieu rural notamment dans les grandes zones de production rizicole • Détournement des jeunes de la migration et des activités d'exploitation minière précaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'accès aux facteurs de production (crédits, intrants, équipements) • Insuffisance de formation des jeunes filles et garçons sur les pratiques innovantes • Faible rémunération des efforts surtout en année de bonne production
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'organisations de production à différents niveaux (des organisations de base aux faitières) • Prise en compte du genre dans le mouvement de ces organisations • Disponibilité d'expertises techniques avérées dans les pratiques de production • Présence de partenaires techniques et de système d'encadrement (recherche et vulgarisation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faibles capacités de gouvernance institutionnelle et organisationnelle des organisations mises en place • Faibles capacités de mobilisation des membres dans le cadre d'initiatives collectives de défense des intérêts • Faible mutualisation des capacités, connaissances et savoirs au sein des organisations.

5.4. Propositions d'amélioration en réponse aux défis ressortis dans la situation de référence

De la situation de référence analysée sous différents angles précédemment, il ressort que de nombreuses alternatives pour une plus grande utilisation de l'engrais organique dans la subvention accordée par l'Etat au secteur agricole. En effet, il s'agit pour l'Etat et les autres partenaires concernés d'opérer des choix stratégiques fondés sur une meilleure prise en compte des facteurs d'influence qui ont été ressortis et spécifiquement traités dans le cadre de la présente étude. Les nombreux avantages liés à l'engrais organique en comparaison de l'engrais mérite permettent aisément de faire et de motiver ces choix stratégiques. Les grandes propositions d'amélioration consiste donc à (i) intégrer davantage dans la politique de subvention agricole la dimension impact environnemental et de la durabilité de la fertilité des sols des engrais subventionnés, (ii) tenir compte du niveau d'émission des gaz à effet de serre lié au type et à la nature de l'engrais utilisé en riziculture, (iii) faciliter l'accessibilité financière des producteurs à l'engrais subventionné, (iv) accroître les capacités de réponse de l'Etat à la demande ou aux besoins des producteurs en matière d'engrais subventionné, (v) construire un dispositif de gouvernance plus adéquat de la politique de subvention et surtout (vi) renforcer les impacts économiques de la politique de subvention en lien avec un meilleur contrôle de la fluctuation des prix des engrais à l'international ainsi qu'en termes d'entrée et de sortie de devises.

Au regard de ces propositions, le système de subvention des engrais soit s'inscrire dans un processus de refondation. Il existe certes des acquis notables, mais force est de constater que les insuffisances sont nombreuses et les résultats assez mitigés. La durabilité du système exige des changements majeurs articulés autour de l'augmentation de la part de l'engrais organique dans la part de l'engrais subventionné afin de promouvoir une agriculture intelligente, productive et saine.

5.5. Identification des techniques et méthodes pertinentes et adaptées pour influencer les choix stratégiques de l'Etat en matière de subvention de l'engrais

Les politiques publiques sont généralement ancrées sur le long terme. Il s'agit de traduire la volonté dans une vision de développement à long terme. Concernant l'objet de la présente étude, il convient mieux d'aborder le travail d'influence sous l'angle de l'approche actuelle de définition des modalités d'octroi de la subvention agricole. Les techniques et méthodes vont alors consister à démontrer l'importance de la subvention comme politique d'aide aux producteurs et d'amélioration de la production et de la productivité tout en mettant en exergue les principaux écueils qui font que la pratique actuelle de la subvention ne favorise pas l'atteinte à court, moyen et long termes ces objectifs, Les techniques et méthodes d'influence à développer doivent avoir des bases plus pratiques que théoriques. Des données concrètes sont ressorties dans le cadre de cette étude qui permettent de convaincre les décideurs à accepter les changements proposés. Ainsi, la documentation des bonnes pratiques à partir des expériences de terrain, l'organisation de cadres d'échanges avec les autorités en charge de la politique de subvention autour de thématiques axées sur les facteurs d'influence

permettront certainement de susciter un éveil de conscience de ces décideurs en faveur des changements souhaités.

Il convient tout de même de noter qu'obtenir des changements significatifs des stratégies ancrées dans des pratiques en cours depuis plus d'une dizaine d'années n'est ni une démarche simple, ni un mécanisme avec des réponses préétablies. Le plaidoyer à développer doit alors s'inscrire dans un processus de portée globale impliquant toutes les catégories d'acteurs concernés communément appelés dépositaires d'enjeux face à la problématique. La proposition de plan de plaidoyer présenté ci-dessous est établie sur cette base.

5.6. Proposition de Plan de plaidoyer (démarches claires, opérationnelles et inclusives d'influence des politiques en faveur l'augmentation de la part des engrais organiques d'au moins 10 % dans la subvention des engrais organiques).

5.6.1. Identification des axes ou thématiques de plaidoyer

Les éléments d'analyse abordés dans les chapitres précédents ont permis d'identifier des axes ou thématiques de plaidoyer en faveur d'une prise en charge accrue de l'engrais organique dans la subvention accordée par le Gouvernement. En effet, on retient essentiellement (i) la place et l'importance stratégique du riz dans l'économie du Mali pour l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, la création de richesse et l'emploi des jeunes hommes et femmes, (ii) l'existence de Projets et Programmes nationaux de développement qui objectent de promouvoir une plus grande utilisation de l'engrais organique et la mise à l'échelle du SRI dans un contexte de changement climatique, (iii) les énormes quantités d'engrais importés et utilisés par les producteurs avec des impacts néfastes sur les sols et l'environnement agricole, (iv) la volatilité des prix de l'engrais organique tributaire des grandes mutations de l'économie internationale, (v) les potentialités nationales en matière de production de l'engrais organique et les effets bénéfiques attendus au plan de production et la productivité durable ainsi que la protection des sols et de l'environnement compte tenu de la qualité comparative de ce type d'engrais et (vi) les performances comparatives de la méthodes SRI par rapport à la pratique conventionnelle de production du riz en termes de production et de productivité, de durabilité, de protection de l'environnement.

Ces différentes thématiques de plaidoyer comportent des argumentaires pertinents pour influencer les politiques gouvernementales de subvention de l'engrais.

5.6.2. Conceptualisation de l'approche de plaidoyer pour l'augmentation de la part de l'engrais organique dans la subvention accordée par l'Etat.

Le plaidoyer pour l'augmentation de la part de l'engrais organique dans la subvention accordée par l'Etat est une initiative pertinente qui se justifie par l'importance stratégique du riz dans le développement du pays. Toute initiative qui s'inscrit dans l'objectif de promouvoir la production et la productivité du riz dans un contexte de changement climatique et autres défis environnementaux, contribue certainement à apporter des réponses fortes à l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle durable des populations maliennes. Dans le même objectif, la SNDR et PN-SRI définissent les grandes orientations politiques du pays qui articulent la vision de développement autour de la filière rizicole.

D'un point de vue conceptuel, le plaidoyer consiste en un processus dynamique et relationnel qui permet d'introduire un ou des changements significatifs, résoudre un problème important qui concerne un groupe, une communauté par une décision concertée sur la demande et la participation des intéressés avec l'assistance de partenaires convaincus. Partout où un changement doit se faire, le plaidoyer a un rôle à jouer. En d'autres termes, une action de plaidoyer vise à faire changer des politiques, des positions et/ou des programmes sur la base d'arguments ou critères axés sur une bonne analyse du contexte et facteurs de références relatifs aux thématiques ciblées. Appréhendé sous cet angle, le plaidoyer se définit donc comme un mode d'action bien préparé pour défendre ou recommander un changement auprès des décideurs et en associant autant que faire se peut, les parties prenantes sous le statut d'alliés institutionnels, techniques ou professionnels. Un processus de plaidoyer exige une bonne planification des actions à développer, la recherche d'arguments ou justificatifs pertinents, l'élaboration de supports appropriés y compris l'organisation de rencontres servant de cadres de prise de parole et de concertations entre les acteurs autour des solutions ou alternatives proposées. Ces solutions proposées sous soumises à des décisions fortes pour influencer la vie des porteurs de l'action de plaidoyer. La vision de changement portée par le plaidoyer doit constituer la seule trame des échanges sur les thématiques.

Le plaidoyer est souvent associé au lobbying qui peut être défini comme une action qui consiste à procéder à des interventions destinées à influencer directement ou indirectement les processus d'élaboration, d'application, d'interprétation ou de révision de mesures législatives, normes et/ou règlements. Le lobbying vise à influencer plus généralement toute intervention ou décision de pouvoirs publics sur la prise de décision en faveur d'un changement significatif.

Les éléments présentés dans le tableau ci-dessous offrent un bon cadrage conceptuel des implications et actions d'un processus de plaidoyer.

Tableau : Le plaidoyer, un processus de prospection pour définir un futur souhaité

Un plaidoyer implique de	<p>Demander pourquoi ? Jusqu'à ce que vous arrivez aux racines du problème</p> <p>S'assurer qu'on utilise bien le pouvoir, afin de permettre à ceux qui n'en ont pas d'en acquérir mais aussi d'aider ceux qui se sentent sans aucun pouvoir à voir qu'ils en ont vraiment</p> <p>Eduquer les personnes avec le pouvoir et celles qui n'en ont pas</p> <p>Demander Justice pour les opprimés ou les personnes traitées de manière injuste</p> <p>Apporter des changements aux individus en changeant leur situation personnelle mais aussi les systèmes, les structures et les politiques</p> <p>Parler au nom de ceux qui ne peuvent faire entendre leur voix et leur permettre de s'exprimer eux –mêmes</p>
Activités importantes d'un plaidoyer	<p>Renforcement des capacités afin que les pauvres eux –mêmes deviennent des agents de changement</p> <p>Travail en réseau afin de rassembler des données pertinentes</p> <p>Bonnes Recherches afin de pouvoir clairement identifier le problème et</p>

	les solutions potentielles
--	----------------------------

5.6.3. Processus de plaidoyer

La démarche de plaidoyer comporte différentes étapes et actions. Elle est mise en œuvre en utilisant des techniques qui y sont spécifiquement dédiées. Les grandes étapes et actions d'un processus de plaidoyer sont mises en œuvre dans une démarche progressive intégrant les principes de l'itération et de la triangulation. Il s'agit de l'identification d'un besoin de changement (pratique ou politique), la définition des objectifs de changement, la collecte de données, l'identification des cibles, l'établissement des alliances stratégiques, le développement des argumentaires, l'élaboration du plan de plaidoyer, la mise en place d'un dispositif de plaidoyer, la mobilisation des ressources requises, l'opérationnalisation du processus de plaidoyer et le suivi-évaluation de l'action de plaidoyer. Le tableau ci-dessous permet de bien comprendre les articulations entre les étapes et les actions proposées.

Tableau : Elaboration d'un processus de plaidoyer

Etapes	Contenu/Actions
Identification des questions et problèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Données et recherche : Information quantitative ou qualitative réunie par le biais d'un processus objectif et contrôlé. • Problématique au niveau des politiques : Un problème ou une situation qu'une institution ou une organisation devrait chercher à résoudre. • Utilisation des données et la recherche pour la formulation de politiques • Identification de problèmes: Le processus commence par l'identification de problèmes qui demandent qu'une action soit prise sur le plan des politiques, c'est dire des problèmes qui peuvent être améliorés par les actions des institutions et les personnes représentant ces institutions
Elaboration d'un objectif de plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qu'un but de plaidoyer ? Le but est le sujet de votre effort de plaidoyer. C'est ce que vous espérez atteindre maintenant, dans les 05, 10 à 20 ans à venir. Votre but peut être votre Vision de changement. • Qu'est-ce qu'un objectif de plaidoyer ? Un objectif de plaidoyer vise à changer les politiques ou les programmes des gouvernements, des institutions ou des organisations. Votre objectif de plaidoyer est ce que vous voulez changer, de combien et quand. Généralement, le délai pour un objectif de plaidoyer sera de 1 à 3 ans. L'objectif doit se concentrer davantage sur une mesure spécifique que peut prendre une institution. Un objectif devrait être spécifique et mesurable. • Comment pouvez-vous être certain que votre objectif est de changer une politique donnée ? Vous devez connaître l'institution ciblée et les décideurs concernés pour créer un plan de communication convaincant et de voir comment vous pouvez influencer le processus décisionnel de l'institution. L'objectif du plaidoyer doit être spécifique et mesurable pour que vous sachiez si

	vous avez atteint votre objectif dans les délais que vous vous êtes donné
Analyse des publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un examen approfondi du public concerné <ul style="list-style-type: none"> - comprendre ses connaissances, attitudes et croyances. - segmenter le public, c'est-à-dire regrouper les décideurs, les personnes influentes, les ONG ou les associations professionnelles en sous-groupes ayant des caractéristiques analogues et cibler vos messages de sorte à répondre aux préoccupations de chaque sous-groupe. - Apprendre quelles sont les normes internes, les règles informelles ou les «codes de conduite» que peut avoir le groupe • Cerner les positions actuelles du public cibles sur la thématique de plaidoyer • Réfléchir aux approches à adopter pour pouvoir atteindre le changement auprès des cibles
Formulation et présentation des messages ou arguments de changement	<ul style="list-style-type: none"> • Un «message» ou argument est un énoncé succinct et convaincant sur votre but de plaidoyer qui saisit bien ce que vous voulez réaliser, pourquoi et comment. • Cinq éléments-clés des messages ou arguments de changement <ul style="list-style-type: none"> - Contenu/idées : Quelles sont les idées que vous voulez communiquer ? Quels sont les arguments à utiliser pour persuader votre public ? - Langage : Quels sont les mots que vous choisirez pour faire passer clairement et efficacement votre message ? Existe-t-il des mots que vous devriez utiliser ou ne pas utiliser ? - Source/messenger : À qui répondra le public, qui trouvera-t-il crédible ? - Forme : Quelles sont les manières dont vous présenterez le message pour un impact maximum ? A savoir une réunion, une lettre, un dépliant ou une publicité radiophonique ? - Temps et lieu : Quel est le meilleur moment pour apporter le message ? Existe-t-il un endroit où vous pourriez apporter votre message qui renforcerait sa crédibilité ou lui conférerait plus de poids politique ?
Organisation d'un dispositif ou groupe de plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une Equipe pour la conduite institutionnelle et technique du processus de plaidoyer • Définition claire des rôles et responsabilités des membres de l'Equipe dans la conduite du plaidoyer en prenant en compte les expertises individuelles et collectives • Choix des Alliances à développer, sur la base des centres d'intérêts et des convergences d'objectifs en lien avec la thématique du plaidoyer
Elaboration et mise en œuvre du plan de plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un plan de plaidoyer comportant des supports pertinents de présentation des messages et argumentaires à l'endroit des autorités ciblées • Négociation avec les autorités cibles des cadres de plaidoyer permettant un bon déroulement du processus et l'atteinte des objectifs (lobbying, concertation, IEC, marketing technique et social,

	etc) <ul style="list-style-type: none"> • Définition et mise en œuvre d'une feuille de route ou agenda de plaidoyer sur la base des objectifs de délai et de capacité de mobilisation de ressources pour soutenir la campagne de plaidoyer
Evaluation de l'action de plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un plan de suivi avec des indicateurs de performance dans l'atteinte des résultats du processus de suivi, • Mise en place d'un système d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation finale de l'action de plaidoyer

Pour un plaidoyer efficace pour l'augmentation de la part de l'engrais organique dans la subvention accordée par l'Etat au secteur agricole, il incombe donc à IFRIZ-M et son partenaire AgSys de s'inspirer des éléments d'analyse et de proposition abordés dans les chapitres qui précèdent. A cet effet un projet de Plan de stratégie de plaidoyer est ci-dessous présenté.

5.6.4. Plan d'action de plaidoyer pour l'augmentation de la part de l'engrais organique dans la subvention

Axe 1 : Promotion d'une agriculture intelligente, durable et saine						
Objectif : Amener les autorités à adopter les choix stratégiques pour une agriculture productive, respectueuse de l'environnement et résiliente aux effets néfastes des changements climatiques						
Résultat attendus	Activités	Stratégies	Responsables des activités	Périodes	Groupes cibles	Alliés
Des choix stratégiques pertinents sont adoptés par les autorités du pays en matière d'agriculture durable grâce aux actions d'influence de l'IFRIZ-M et son partenaire AgSys dès la campagne	- Echanger avec les projets et programmes nationaux existants dans le secteur en vue de capitaliser sur les acquis et insuffisances dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs assignés	- Tenue de concertations impliquant les autorités, les organisations de producteurs de riz, les fournisseurs d'engrais et les partenaires techniques et financiers	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir d'Avril 2025	- Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique	- Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP
	- Développer des mécanismes institutionnels de suivi et d'évaluation des impacts de la riziculture en termes d'émissions des gaz à effet de	- Capitalisation des résultats des études réalisées - Réalisations d'études complémentaires - Diffusion des connaissances	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	- Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais	- Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP

agricole 2025-2026	serre	s et savoirs			organique	
	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les contributions de l'engrais organique à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et leurs effets sur la fertilité des sols et l'environnement agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation des résultats des études réalisées - Réalisation d'études complémentaires - Diffusion des connaissances et savoirs 	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP
	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les bonnes pratiques pour l'amélioration de la production et de la productivité agricoles dans un contexte de changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des bonnes pratiques - Partage des acquis des projets et programmes 	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP

Axe 2 : Un meilleur dispositif de gouvernance de la subvention engrais est réfléchi de façon participative et instauré						
Objectif : Amener les autorités à adopter des bonnes pratiques de gestion institutionnelle et technique en termes de mécanismes de délivrance de la subvention intrants pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires						
Résultat attendus	Activités	Stratégies	Responsables des activités	Périodes	Groupes cibles	Alliés
Le dispositif de gouvernance de la subvention engrais est plus efficace permettant l'accès à temps des producteurs à l'engrais de qualité dont l'engrais organique et répondant à leurs besoins	- Consolider la volonté politique en faveur de la pratique de la subvention des engrais dans une perspective de développement durable de l'agriculture	- Reconnaissance par les organisations de producteurs de la pertinence et des efforts importants consentis par l'Etat pour le maintien de la politique de subvention au profit du secteur de l'agriculture	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	- Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique	- Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP
	- Mettre en place un cadre institutionnel inclusif avec une définition claire des rôles et responsabilités des parties prenantes dans la gestion de la	- Relecture des textes régissant le mécanisme actuel d'opérationnalisation de la subvention - Revue des dysfonctionnements constatés	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	- Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique	- Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP

	subvention	- Formulation et mise en œuvre de proposition d'amélioration impliquant davantage les OPF				
	- Procéder à une revue technique et financière du système pour améliorer les mécanismes de financement durable et les systèmes de ciblage des bénéficiaires	- Analyse des implications financières actuelles de l'approche de subvention - Proposition de nouvelles modalités de financement durable de la subvention axées sur l'utilisation de l'engrais organique	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	- Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique	- Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP

Axe 3 : Mise à l'échelle du SRI dans le cadre de l'opérationnalisation du PN-SRI						
Objectif : Amener les autorités à promouvoir la méthode SRI porteuse de nombreux avantages en termes d'amélioration de productivité et de la production de riz et aussi d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole						
Résultat attendus	Activités	Stratégies	Responsables des activités	Périodes	Groupes cibles	Alliés
La mise en œuvre de la stratégie de mise à l'échelle du SRI est effective avec la contribution significative de l'IFRIZ-M et son partenaire AgSys	- Appuyer le processus d'approbation du PN-SRI auprès des autorités	- Collaboration avec le Département de l'agriculture pour accélérer le processus d'inscription de l'approbation du PN-SRI à l'ordre du jour du Conseil des Ministres	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	- Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique	- Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP
	- Vulgariser la méthode SRI au niveau des différents bassins de production de riz du Mali en mettant en exergue les avantages comparatifs avec la méthode conventionnelle	- Appui au processus d'adoption du SRI par les producteurs par l'information, la formation et l'appui conseil sur les avantages comparatifs de la méthode	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	- Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique	- Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en exergue l'importance de la fumure organique dans le paquet SRI mis en place par le CIV 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'utilisation de l'engrais organique par les producteurs par l'information, la formation et l'appui conseil sur les avantages comparatifs 	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP
	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des initiatives d'appui à la mécanisation des opérations de repiquage et d'épandage d'engrais de la méthode SRI 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à l'échelle de la méthode SRI par une amélioration constante des conditions de pratique garantissant des résultats encore plus probants 	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP

Axe 4 : Promotion des capacités nationales de production d'engrais organique en vue de répondre aux besoins nationaux en la matière						
Objectif : Amener les autorités à prendre des décisions favorables à la production et à l'utilisation plus accrue de l'engrais organique dans la riziculture						
Résultat attendus	Activités	Stratégies	Responsables des activités	Périodes	Groupes cibles	Alliés
Des initiatives fortes sont développées dans le cadre du SNDR en accroître la production et la productivité rizicole par une production et une utilisation massive de l'engrais organique	- Faire un inventaire exhaustif des sociétés et industries de production de l'engrais organique à l'échelle nationale	- Etude de caractérisation de la situation des industries de production de l'engrais organique au Mali (promoteur, types d'engrais, volume ou capacité de production, localisation, etc)	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	- Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique	- Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP
	- Soutenir la promotion des industries de production de l'engrais organique	- Analyse des apports des industries de production d'engrais organique en termes d'accroissement de la production et de la	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	- Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais	- Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP

		productivité agricole, la rentabilité économique pour les Promoteurs			organique	
	- Mettre en place un système de suivi de la production nationale et de la consommation d'engrais organique notamment pour la culture du riz	- Analyse de l'accessibilité des producteurs de riz à l'engrais organique (étude croisée de l'évolution des besoins en engrais et des capacités de réponses des industries)	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	- Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique	- Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP
	- Former les producteurs au compostage et à la production de l'engrais organique à l'échelle des exploitations agricoles	- Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de renforcement des capacités des producteurs en matière de production et d'utilisation de l'engrais organique	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	- Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique	- Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP
	- Promouvoir l'agriculture	- Evaluation des impacts de	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin	- Autorités Nationales	- Partenaires techniques

	biologique et agro-écologique	l'utilisation de l'engrais organisation en termes de protection et de promotion de l'environnement dans un contexte de changement climatique		2025	<ul style="list-style-type: none"> - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique 	<ul style="list-style-type: none"> et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP
--	-------------------------------	--	--	------	--	--

Axe 5 : Renforcement des capacités organisationnelles et techniques des producteurs de riz pour une adoption massive des innovations techniques et technologiques développées dans le secteur rizicole						
Objectif : Amener les autorités à mettre en place des projets et programmes de renforcement de capacités pour accroître les performances organisationnelles et techniques des acteurs de la filière rizicole du Mali						
Résultat attendus	Activités	Stratégies	Responsables des activités	Périodes	Groupes cibles	Alliés
Les producteurs rizicoles du pays sont investis de capacités organisationnelles et techniques en matière d'innovations techniques et technologiques	- Diagnostiquer les besoins de formation pour une maîtrise durable des techniques et technologies de production du riz	- Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Renforcement des capacités des producteurs à la pratique du SRI	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	- Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique	- Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP
	- Développer des centres d'appui et d'accompagnement des producteurs organisés au niveau des grands bassins de production de riz	- Promotion de l'appui conseil de proximité porté conjointement par les services techniques du domaine et les organisations professionnelles de producteurs du secteur de la	IFRIZ-M, PNPR, AgSys	A partir de juin 2025	- Autorités Nationales - Projets et Programmes - Fournisseurs d'engrais - Producteurs d'engrais organique	- Partenaires techniques et financiers du secteur agricole - APCAM - CNOP

		riziculture				
--	--	-------------	--	--	--	--

5.7. Définition d'un dispositif de suivi évaluation du processus de plaidoyer

Le dispositif de suivi évaluation pour l'opérationnalisation des acquis du plaidoyer doit être porté par un cadre multi-acteurs impliquant l'IFRIZ-M qui en assure le leadership, l'AgSys, le Ministère de l'Agriculture et les Sociétés de fourniture d'engrais organique du niveau national. En effet, tel que expliqué précédemment, le plaidoyer est un processus inclusif orienté vers le changement durable. Dans un tel processus, chaque partie prenante a des rôles et responsabilités spécifiques qu'elle doit assumer dans une dynamique de complémentarité. Ainsi, il s'agit de rendre effectif la mise en œuvre de différentes fonctions essentielles du plaidoyer à savoir (i) la fonction de proposition, (ii) la fonction d'approbation, (iii) la fonction de mise en œuvre et (iv) la fonction de suivi-évaluation. A cet effet, le dispositif de suivi-évaluation du processus de plaidoyer pourrait s'articuler comme suit :

Tableau : dispositif de suivi-évaluation

Fonctions	Acteurs
Proposition	IFRIZ-M, PNPR-M, AgSys, Fournisseurs d'engrais organiques,
Approbation	Gouvernement, Partenaires techniques et financiers,
Mise en œuvre	IFRIZ-M, PNPR-M, AgSys, Fournisseurs d'engrais organiques
Suivi-évaluation	IFRIZ-M, AgSys, Gouvernement

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DE L'ETUDE

6.1. Conclusion

La présente étude a offert une grande opportunité de faire un état des lieux permettant de dégager les forces et faibles du système de gouvernance et de gestion de la subvention engrais en général et plus particulièrement en ce qui concerne la prise en compte de l'engrais organique. On retient des constats et analyses que le Mali a aujourd'hui fortement besoin de valoriser davantage son énorme potentiel de production d'engrais organique dans le cadre de la subvention agricole. Les impacts attendus d'un tel choix vont de l'accroissement durable de la production et de la production avec des effets bénéfiques sur la fertilité des sols et la protection de l'environnement. Cela met en évidence le choix du Mali de retenir l'utilisation d'engrais organique pour sa contribution déterminée nationale. L'utilisation efficace des engrais organiques est essentielle pour une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. En comprenant les différents types d'engrais organiques et en appliquant des stratégies appropriées, les agriculteurs peuvent améliorer la fertilité du sol, augmenter les rendements des cultures et contribuer à la préservation de l'environnement. L'avenir de l'agriculture repose sur des pratiques qui équilibrent les besoins de production avec la santé de notre planète, et les engrais organiques jouent un rôle clé dans cet équilibre

Sur la base de ces résultats, l'étude a conclu à la pertinence de l'initiative ainsi promue par l'IFRIZ-M et son partenaire AgSys de mener un plaidoyer pour l'augmentation de la part de l'engrais organique dans la subvention accordée par le Gouvernement au secteur agricole. Les stratégies de conduite d'un tel plaidoyer ont été proposées. Pour la mise en œuvre efficace de

ce processus de plaidoyer, les recommandations suivantes ont été formulées au terme de l'étude.

6.2. Recommandations de l'étude

Les principales recommandations de l'étude sont :

- l'accélération du processus d'approbation du PN-SRI par les autorités compétentes pour permettre la mise à l'échelle de la méthode SRI
- l'orientation de la politique de subvention vers la promotion d'une agriculture durable, intelligente et saine articulée autour du SRI,
- la revue par les autorités compétences de la gouvernance et des mécanismes de gestion de la subvention pour faciliter l'accès des producteurs à des engrais de qualité notamment l'engrais organique pour mieux satisfaire leurs besoins dans un objectif de durabilité,
- le développement de la synergie d'action entre les différents projets et programmes qui interviennent dans la promotion du SRI, la lutte pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre et la mise à l'échelle effective du SRI,
- le soutien au renforcement des capacités nationales de production d'engrais organique par la promotion des unités de production
- le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des producteurs pour une meilleure maîtrise des techniques et technologies de production intégrant l'engrais organique

ANNEXES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'agriculture au Mali est considérée comme le moteur de l'économie et une partie intégrante du développement durable, ainsi qu'un mécanisme important de stabilisation et de construction de la paix. Le gouvernement a de plus en plus recours à des approches durables et intégrées pour atteindre ses objectifs. Dans ce contexte, le système d'intensification de la riziculture (SRI) offre un grand potentiel pour intégrer des méthodes de culture adaptées au climat et écologiquement durables dans la culture du riz. Le SRI est une méthode innovante, intelligente par rapport au climat, qui modifie les méthodes de culture conventionnelles dans le but d'augmenter la production tout en préservant l'environnement. Le riz étant un produit stratégique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national et international, le Gouvernement malien accorde toute l'attention à ce produit en mettant en place des mesures d'incitation telles que la subvention d'intrants (engrais, semences), d'équipement, etc. En 2020, le PN-SRI a été validé par le Ministère de l'Agriculture (MA). Bien que le contenu technique du programme ait été validé, il n'a pas encore franchi tous les processus politiques requis. Il lui manque encore l'acte d'approbation du conseil des ministres pour qu'il entre en vigueur. C'est dans ce cadre que l'EES a été réalisée par la DNA avec l'appui du projet Centre d'Innovations Vertes (CIV). Aussi, les mécanismes de financement et les options de mise à l'échelle au niveau du terrain sont insuffisants pour permettre une mise en œuvre à grande échelle du SRI. Les principaux obstacles à la mise à l'échelle sont les coûts d'investissement initiaux élevés (nouvelles pratiques, semences, équipements) ainsi que la forte intensité de main-d'œuvre. Des produits financiers adaptés (par exemple, de petits prêts) et des innovations dans l'accès à la mécanisation ont un grand potentiel pour surmonter ces obstacles. D'ici 10 ans, le SRI devrait contribuer de manière significative à l'augmentation de 10 % de la production nationale de riz et à l'exportation des excédents prévus dans la *Stratégie nationale de développement de la riziculture* (SNDR, 2009). Jusqu'à 500000 producteurs passeront de la culture conventionnelle à la méthode de culture SRI sur 1 million d'hectares en cinq ans, réduisant ainsi considérablement les émissions de méthane et la consommation d'eau causées par la culture du riz.

Ainsi, pour accroître sa contribution à la mise à échelle de PN-SRI, l'IFRIZ-M envisage en partenariat avec le projet AgSys dans le but de faciliter l'accès des différents acteurs aux financements adéquats et durables pour la mise en œuvre du SRI. Pour ce faire, l'IFRIZ-M bénéficie une subvention de financement sur AGSys à travers un contrat de financement dont la présente activité s'inscrit dans le **Résultat 2 : des conditions cadres pour la mise à échelle et le financement du SRI sont améliorées**. Ce résultat 2 recourt à l'intensification de la production à travers l'utilisation des engrais organiques que les producteurs peuvent bénéficier à travers l'initiative des subventions mises en place par l'Etat qui prennent en compte les engrais organiques. C'est ainsi que l'IFRIZ-M en collaboration avec le projet AgSys envisage d'engager une démarche de plaidoyer en vue d'influencer les politiques en faveur l'augmentation de la part des engrais organiques d'au moins 10% des quantités octroyées dans les subventions. Les présents termes de référence ont pour but de recruter une personne compétente pour élaborer une stratégie de plaidoyer facilitant l'amélioration de la part des engrais organiques dans les subventions.

2. OBJECTIF PRINCIPAL

L'objectif principal est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer qui permettra d'améliorer la part des engrais organiques d'au moins 10% des quantités initialement octroyées à la filière riz au profits des riziculteurs en vue d'une mise à échelle du système de riziculture Intensif (SRI).

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Pour ce faire, il s'agira spécifiquement de :

- établir une situation de référence de la part de la subvention des engrais organiques au niveau de l'Etat en faveur de la filière riz ;
- établir un argumentaire récapitulant l'ensemble des forces et faibles en même temps que des propositions d'amélioration en réponse aux défis ressortis dans la situation de référence ;
- identifier des techniques et méthodes pertinentes et adaptées ;
- proposer des démarches claires, opérationnelles et inclusives d'influence des politiques en faveur l'augmentation de la part des engrais organiques d'au moins 10 % dans la subvention des engrais organiques.
- définir un dispositif de suivi évaluation du processus de plaidoyer.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont entre autres :

- une situation de référence de de la part de la subvention des engrais organiques au niveau de l'Etat en faveur de la filière riz ;
- un argumentaire récapitulant l'ensemble des forces et faibles en même temps que des propositions d'amélioration en réponse aux défis ressortis dans la situation de référence ;
- des méthodes et techniques adaptées sont identifiées:
 - les groupes cibles sont bien définis.
 - une stratégie d'alliance est déterminée.
 - un plan d'action est élaboré ;
- des démarches claires, opérationnelles et inclusives d'influence des politiques en faveur l'augmentation de la part des engrais organiques d'au moins 10 % dans la subvention des engrais organiques sont proposées.
- un dispositif de suivi évaluation du processus de plaidoyer est défini.

5. METHODOLOGIE

Dans le cadre de la bonne exécution de la prestation, il est nécessaire que le contractant et les parties prenantes commanditaires aient une même compréhension de l'objectif de la prestation, notamment l'IFRIZ et AgSys. Cette rencontre représente une séance de cadrage pour mieux partager l'objectif de la prestation.

Une autre rencontre sera organisée après la remise du rapport provisoire. Elle sera une rencontre de partage des résultats de la prestation en vue d'une validation du document.

La rencontre regroupera l'ensemble des parties prenantes bénéficiaires. Il s'agit notamment de l'IFRIZ-M et son partenaire AgSys, et autres la DNA et l'IER.

Nonobstant, la description méthodologique qui précède, le consultant est libre du choix de démarche méthodologique qui lui conviendra.

L'objectif recherché par l'IFRIZ et son partenaire AgSys est que le consultant parvienne à répondre aux préoccupations sus attendues.

6. TACHES ASSIGNEES AU CONTRACTANT

Le contractant est libre dans sa méthodologie de recherche d'informations. A ce titre, il lui est confié les tâches suivantes :

- Elaboration des outils de collectes de données ;
- Collecte d'information pour les revues documentaires ;
- Collecte de données à partir des interviews auprès des structures ciblées,
- Analyse, traitement et l'interprétation des informations collectées.
- Restituer les résultats de l'étude lors d'un atelier de partage et validation qui sera organisé par l'IFRIZ et son partenaire AgSys.

7. PROFIL DU CONSULTANT

- ✓ Le consultant recherché, peut être Agronome, Agro- économiste, Economiste, ou équivalent ayant des capacités suivantes :
- ✓ Expériences (au moins 5 ans) dans le développement rural, notamment les organisations professionnelles agricoles, l'analyse des filières agricoles et des stratégies de Plaidoyer/lobbying ;
- ✓ Expérience avérée en matière de consultation similaire ;
- ✓ Bonne connaissance sur les textes règlementaires en matière de droits administratifs et juridiques ;
- ✓ Expérience en matière de communication institutionnelle dans le domaine de l'environnement et du développement commercial ;
- ✓ Très bonne capacité de synthèse et de rédaction,

8. LIVRABLES

Un document provisoire de stratégie de plaidoyer relatif à l'augmentation d'au moins 10% des quantités d'engrais organiques dans les subventions d'engrais est disponible ;

Un document définitif de stratégie de plaidoyer est produit et mis à disposition de l'IFRIZ en version PDF en copie dure, accompagné d'une version électronique. Ce rapport prendra en compte l'ensemble des observations et amendements proposés lors de l'atelier de partage/validation. Il sera fourni par le consultant cinq (05) jours après l'atelier.

9. DUREE ET CALENDRIER

La réalisation de la prestation est prévue pour 10 jours calendaires à partir de la signature par le consultant. La prestation démarrera le 12 janvier 2025 et se termine le 23 janvier 2025 suivant le chronogramme comme suit :

Activités à réaliser	Chronogramme d'exécution		
	S1	S2	S3
Préparation et validation du programme de travail (cadrage)			
Collecte d'informations			
Analyse/traitements des informations et rédaction rapport provisoire			
Remise du document provisoire de stratégie de plaidoyer et finalisation du document de stratégie p IFRIZ-M			
Organisation des ateliers de plaidoyer			

10. LOGISTIQUE

Le contractant est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour sa mission.

11. RECRUTEMENT DU CONSULTANT

Compte tenu des procédures (niveau de l'enveloppe financière, cette consultation ne fera pas l'objet d'appel d'offres ouvert mais un appel d'offres restreint). L'IFRIZ négociera avec un consultant du short liste dont elle dispose, ayant les expériences sus citées. Le consultant est tenu à fournir les documents suivants :

- ✓ Un CV du consultant décrivant les expériences en lien avec la présente prestation ;
- ✓ Le numéro d'identification fiscal (NIF) ;
- ✓ Une proposition d'offre technique ;
- ✓ Une proposition d'offre financière.

Une vérification des documents demandés se fera pour leur conformité à la demande dès leur réception par l'IFRIZ. Une évaluation des offres sera faite et ensuite l'IFRIZ contactera le consultant retenu pour définir les modalités de ladite consultation. Le consultant retenu doit parvenir en version électronique ses offres à l'IFRIZ à l'adresse suivante : ifrizmali@gmail.com au plus tard le 6 janvier 2025 à partir de 16h 30 mn 00s.

Annexe 2 : Note de cadrage de la mission

MISSION

ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE PLAIDOYER POUR AUGMENTER LA PART DES ENGRAIS ORGANIQUES DANS LA SUBVENTION ACCORDEE AU SECTEUR AGRICOLE

ANALYSE DE BASE DE LA MISSION

1. Rationnel/Motivation et description de l'action de plaidoyer/la mission

Background de l'action	Description
<p>La situation : l'agriculture est le moteur du développement économique du pays et la riziculture en constitue la pièce maîtresse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au Mali, le secteur de l'agriculture constitue le moteur de l'économie et le socle du développement durable. <ul style="list-style-type: none"> o Il emploie plus de 80% de la population active du pays. o Il s'inscrit alors au cœur des politiques de développement du pays aux échelles globale et sectorielle. - Les politiques agricoles du pays accordent une place de choix à la culture du riz à cause de sa valeur hautement stratégique. Il contribue considérablement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, à la création de richesse pour les populations et à la construction d'une paix durable dans le pays.
<p>Evolution de la situation : les autorités administratives et politiques du pays accordent une importance capitale à la production rizicole et y contribuent fortement par des prises de décisions institutionnelles, l'adhésion aux innovations avérées et que le SRI et des contributions importantes à travers des mesures incitatives visant à booster la production</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au vu de tous ces apports et avantages comparatifs de la filière riz aux objectifs de développement durable du Mali, le Gouvernement a adopté des politiques, stratégies et approches visant à promouvoir la production et la valorisation de la production rizicole du pays. - A cet effet, on peut noter, entre autres, l'adoption et les efforts de la mise en œuvre du Système d'Intensification de la Riziculture (SRI) qui, en plus d'accroître la production et la productivité, offre un grand potentiel pour intégrer des méthodes de culture adaptées au climat et écologiquement durables dans la culture du riz. Le SRI, en termes d'innovation, a prouvé sa pertinence et son impact évident en matière de préservation de l'environnement dans le cadre de la culture du riz. Ainsi, en 2020, le PN-SRI a été validé par le Ministère de l'Agriculture du Mali. - En outre, d'autres mesures incitatives importantes visant à développer la production de riz ont été mises en œuvre par les autorités du pays, notamment l'octroi de la subvention d'intrants aux producteurs pour une meilleure dotation en intrants (engrais, semences) et en équipements.
<p>Problématique : les efforts institutionnels en faveur du SRI restent encore inachevés entravant la marche vers une adoption</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cependant, il convient de constater que l'acte d'approbation du PN-SRI par le Conseil des Ministres n'est pas encore acquis pour permettre l'entrée en vigueur de ce vaste et important Programme. A cet effet, la DNA et le Centre d'Innovations Vertes (CIV) ont collaboré à la

<p><i>générale nécessitant la mise à échelle des acquis de l'expérimentation et le financement. Des initiatives de financement innovants portent déjà des fruits mais, il en faut plus.</i></p>	<p>réalisation de l'EES. Il convient aussi de constater que les mécanismes de financement et les options de mise à l'échelle du SRI au niveau du terrain apparaissent encore inadéquats pour le développement effectif du SRI.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En effet, l'adoption (ou mise à échelle) nécessite de faire face à des coûts d'investissement initiaux encore élevés (nouvelles pratiques, semences, équipements) et une meilleure maîtrise des besoins en main-d'œuvre qui sont à présents intenses. - Toutefois, il convient de noter que certaines expériences déjà en cours d'implémentation ont apporté un début de solutions à ces difficultés. Ainsi, la promotion de systèmes de financement adaptés à travers les produits financiers comme les petits prêts aux producteurs et la mécanisation des opérations de culture ont véritablement ouvert la voie à une meilleure appropriation de la technologie du SRI et son adoption.
<p><i>L'action de plaider de IFRIZ-M et son partenaire AgSys : les partenaires de l'action s'engagent à travers la présente mission de construire un argumentaire solide en vue d'influencer les décideurs à augmenter d'au moins 10% les quantités d'engrais organiques dans la subvention de l'Etat aux agriculteurs.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - A travers la présente mission, il s'agit d'appuyer une initiative de IFRIZ-M et son partenaire AgSys à élaboration une stratégie de plaider visant à augmenter la part des engrais organiques de 10% dans la subvention accordée par l'Etat au secteur Agricole.
<p><i>Portée de l'action de plaider : Les partenaires IFRIZ-M et AgSys, s'appuyant sur les données statistiques et les projections du SNDR, estiment ainsi contribuer significativement à l'augmentation des nombres de producteurs des superficies de SRI au cours des dix (10) prochaines années.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 10 ans, le SRI devrait contribuer de manière significative à l'augmentation de 10 % de la production nationale de riz et à l'exportation des excédents prévus dans la <i>Stratégie nationale de développement de la riziculture</i> (SNDR, 2009). Jusqu'à 500000 producteurs passeront de la culture conventionnelle à la méthode de culture SRI sur 1 million d'hectares en cinq ans, réduisant ainsi considérablement les émissions de méthane et la consommation d'eau causées par la culture du riz.

2. Présentation des objectifs et des résultats attendus de la mission

Objectif Général	Objectifs spécifiques	Résultats attendus
Elaborer et de proposer des mécanismes de mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer qui permettra d'améliorer la part des engrais organiques d'au moins 10% des quantités initialement octroyées à la filière riz au profit des riziculteurs en vue d'une mise à échelle du système de riziculture Intensif (SRI).	1. Etablir une situation de référence de la part de la subvention des engrais organiques au niveau de l'Etat en faveur de la filière riz	– Une situation de référence de la part de la subvention des engrais organiques au niveau de l'Etat en faveur de la filière riz est établie
	2. Etablir un argumentaire récapitulant l'ensemble des forces et faibles en même temps que des propositions d'amélioration en réponse aux défis ressortis dans la situation de référence	– Un argumentaire récapitulant l'ensemble des forces et faibles en même temps que des propositions d'amélioration en réponse aux défis ressortis dans la situation de référence est construit
	3. Identifier des techniques et méthodes pertinentes et adaptées	- Des méthodes et techniques adaptées sont identifiées: <ul style="list-style-type: none"> ▪ les groupes cibles sont bien définis. ▪ une stratégie d'alliance est déterminée. ▪ un plan d'action est élaboré
	4. Proposer des démarches claires, opérationnelles et inclusives d'influence des politiques en faveur l'augmentation de la part des engrais organiques d'au moins 10 % dans la subvention des engrais organiques	- Des démarches claires, opérationnelles et inclusives d'influence des politiques en faveur l'augmentation de la part des engrais organiques d'au moins 10 % dans la subvention des engrais organiques sont proposées
	5. Définir un dispositif de suivi évaluation du processus de plaidoyer	- Un dispositif de suivi évaluation du processus de plaidoyer est défini

3. Description du processus de l'étude

Résultats attendus	Questions d'étude	Cibles/ Informateurs	Démarche	Outils
Une situation de référence de la part de la subvention des engrais organiques au niveau de l'Etat en faveur de la filière riz est établie	<ul style="list-style-type: none"> Description et état des lieux de la subvention (toutes les subventions) de l'Etat aux producteurs en général Part des engrais, en général dans la subvention de l'Etat aux producteurs agricoles Part de la filière riz dans la subvention de l'Etat en faveur des producteurs : engrais chimiques, engrais organiques Volonté de l'Etat Disponibilité des engrais organiques : quantité et qualité Accessibilité/distribution : circuit de commercialisation des engrais organiques Adoption/niveau d'adoption des engrais organiques 	<ul style="list-style-type: none"> MA DNA CSA CPS/SDR CRA CNOP PNPR/IFRIZ INSTAT Fournisseurs Fabricants AgSys 	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation de documents Entretiens Séances de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Guide d'étude documentaires Guide d'entretiens
Un argumentaire récapitulant l'ensemble des forces et faibles en même temps que des propositions d'amélioration en réponse aux défis ressortis dans la situation de référence est construit	<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les appréciations des interlocuteurs de la situation actuelle de la subvention de l'Etat aux engrais, en général et aux engrais organiques, en particulier ? Forces et faiblesses ; opportunités et obstacles Quel est le niveau d'adhésion ou acceptation des interlocuteurs de l'augmentation de la part des engrais organiques dans la subvention de l'Etat ? 	<ul style="list-style-type: none"> Idem informateurs Documents 	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation de documents Entretiens Séances de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats des entretiens et études documentaires

	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les arguments pour et contre ? (Voir point III du questionnaire) • Si pour, quels sont des arguments pour soutenir cette position ? Et quelles sont les propositions de niveau d'augmentation ? 			
<p>Des méthodes et techniques adaptées sont identifiées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les groupes cibles sont bien définis. - une stratégie d'alliance est déterminée. - un plan d'action est élaboré 	<ul style="list-style-type: none"> • A la suite des propositions, comment sera structurer le processus de plaidoyer ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Qui seront les décideurs cibles ? ○ Qui seront les alliés ? Comment seront-ils abordés ? Quels rôles devront-ils jouer ? ○ Comment les activités seront-elles structurées dans un plan ? 	-		- Résultats des entretiens et études documentaires
<p>Des démarches claires, opérationnelles et inclusives d'influence des politiques en faveur l'augmentation de la part des engrais organiques d'au moins 10 % dans la subvention des engrais organiques sont proposées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les actions d'influences des décideurs à entreprendre ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Idem informateurs - Alliés - Documents 	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de documents - Entretiens - Séances de travail 	- Résultats des entretiens et études documentaires
<p>Un dispositif de suivi évaluation du processus de plaidoyer est défini</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une structure de mise en œuvre et de suivi-évaluation du processus est mise en place pour conduire le processus • La structure dispose d'une stratégie et d'un plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> - IFRIZ - PNPR - AgSys - Alliés 	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de documents - Entretiens - Séances de travail 	- Résultats des entretiens et études documentaires

Annexe 3 : Liste des personnes consultées

	Noms et Prénoms	Position/Titre	Contacts
1	Abdoulaye KOUREISSI	Coordinateur National PNPR	73 99 23 63 65 65 90 65
2	Abdoulaye DIANCOUMBA	PNPR, Coordinateur Régional de la PRPR Koulikoro	74 53 97 16
3	Sidiky DIALLO	Chargé de Communication et N'TIC de la PNPR-M	74 68 94 30
4	Djiguiba KOUYATE	Ex employé CIV Expert SRI	
5	Hamadoun MAMINATA	Producteur de riz Mopti	76 05 50 80
6	Mama SAMASSEKOU	Producteur de riz Mopti	76 42 95 76
7	Mahamadou SAMAKE	Producteur de riz Baguinéda	76 41 66 75
8	Mahamadou A DIARRA	Producteur de riz Baguinéda	76 03 95 51
9	Seydou TRAORE	Producteur de riz Dioro	71 48 62 80
10	Moussa KANE	Producteur de riz Niono	75 45 30 84
11	Bakary KODIO	Producteur de riz Niono	72 58 83 00
12	Bata COULIBALY	Productrice de riz Kouroumari	63 56 74 75
13	Oumar TRAORE	Producteur de riz San	76 28 30 88
14	Ali SANOGO	Producteur de riz San	79 02 99 77
15	Moctar TRAORE	Producteur de riz San	79 02 83 13
16	Sirimory TOGOLA	Producteur de riz Selingué	71 40 35 67
17	N'to COULIBALY	Producteur de riz Selingué	94 02 67 32
18	Djibril SIDIBE	Producteur de riz Kignan	79 27 70 68
19	Oumar DIARRA	Agent PNPR Sikasso	69 62 08 58
20	Rokia DIALLO	Productrice de riz Niéna	74 61 00 20
21	Sidy DIALLO	Producteur de riz Mahina	66 88 47 35
22	Tibou KONATE	Producteur de riz Mahina	66 86 12 58
23	Madani KOUMARE	Coordinateur Cellule Technique de Coordination Mécanisme de Refinancement des SFD MEREFSFD	20 29 40 13 66 78 22 05 m.koumare@meref-sfd.com
24	Amadou DIARRA	DATAFLAQ	
25	Seydou KEITA	Secrétaire Exécutif IFRIZ-M	20 20 21 33, 79 08 91 44, 63 47 71 11 seydou.keita@yahoo.fr sbkeita@gmail.com ifrizmali@gmail.com

Nb : Les Leaders paysans et producteurs de riz figurant dans cette liste ont été contactés par le canal de la PNPR

Annexe 4 : Liste des documents exploités

1. PLAN d'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL (CDN) REVISEE DU MALI, CIV, Septembre 2023
2. MISE EN OEUVRE DE LA CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL (CDN) REVISEE DU MALI 2023-2025, Feuille de route, document provisoire, AEDD, NDC PARTENERSHIP, ONU FEMMES, Mai 2023
3. GUIDE PRATIQUE DU SRI EN ZONE IRRIGUÉE DANS LES CHAMPS ÉCOLES PAYSANS DU CIV, 11 Questions-11 Réponses, Initiative spéciale "UN SEUL MONDE sans faim" Centre d'Innovations Vertes pour le secteur agro-alimentaire GIZ en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture du Mali, Juin 2017
4. Crédit de campagne pour renforcer l'achat groupe d'intrants de production du riz suivant sri+ppu+fertinova, Programme global: Promotion du financement des entreprises agricoles en milieu rural (AgroFinance), Mini Business cases, GIZ, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture du Mali, Lazarre AMOUSSOU : Consultant-International, Razak KOTCHONI : Assistant Consultant-International, Décembre 2018
5. Achat et rentabilisation d'un motoculteur complet avec ses accessoires pour des prestations de service relatif au labour, planage, semis mécanisé et transport aux riziculteurs, Programme global : Promotion du financement des entreprises agricoles en milieu rural (AgroFinance), Mini Business Case, GIZ en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture du Mali, Lazarre AMOUSSOU : Consultant-International, Razak KOTCHONI : Assistant Consultant-International, Décembre 2018
6. Achat et rentabilisation d'une décortiqueuse et d'un tricycle par des prestataires de service dans les villages, Programme global : Promotion du financement des entreprises agricoles en milieu rural (AgroFinance), Mini Business Case, GIZ en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture du Mali, Lazarre AMOUSSOU : Consultant-International, Razak KOTCHONI : Assistant Consultant-International, Décembre 2018
7. Crédit de campagne pour production du riz suivant SRI+PPU+Fertinova, Programme global: Promotion du financement des entreprises agricoles en milieu rural (AgroFinance), Mini Business Case, GIZ en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture du Mali, Lazarre AMOUSSOU : Consultant-International, Razak KOTCHONI : Assistant Consultant-International, Décembre 2018
8. Crédit équipement et crédit de campagne pour renforcer la capacité de transformation et pour achat d'un stock de riz paddy pour l'étuvage par une coopérative de femmes, Programme global : Promotion du financement des entreprises agricoles en milieu

- rural (AgroFinance), Mini Business Case, GIZ en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture du Mali, Lazarre AMOUSSOU : Consultant-International, Razak KOTCHONI : Assistant Consultant-International, Décembre 2018
9. CREDIT DE WARRANTAGE AU PROFIT DES UNIONS OU COOPERATIVES DE PRODUCTEURS DE RIZ, Programme global : Promotion du financement des entreprises agricoles en milieu rural (AgroFinance), Mini Business Case, GIZ en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture du Mali, Lazarre AMOUSSOU : Consultant-International, Razak KOTCHONI : Assistant Consultant-International, Décembre 2018
 10. Plan d'investissement pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Mali ? Document Principal, GIZ, MEADD et AEDD, Janvier 2018
 11. Stratégie d'ancrage durable des innovations, Le paquet SRI mécanisé, Initiative spéciale « UN SEUL MONDE sans faim » CENTRE D'INNOVATIONS VERTES (CIV) pour le secteur agro-alimentaire - Composante du Mali, GIZ, Janvier 2023
 12. LA STRATEGIE DE MISE A ECHELLE DU PAQUET SRI ET CAPITALISATION DES RESULTATS « Produire plus avec moins d'intrants tout en préservant l'environnement par des approches Agroécologiques » GIZ, Février 2021
 13. RAPPORT DE FORMATION SUR LE RENFORCEMENT DE CAPACITES DE PLAIDOYER DE LA PNPR-M POUR PORTER LE PLAIDOYER SUR LA CREATION D'UN NORMATIF POUR L'ACHAT INSTITUTIONNEL, Rikolto, Fondation de France, PNPR-M, GEFRAD octobre 2018
 14. Synthèse transnationale des programmes de subvention d'engrais en Afrique subsaharienne, Feed the Future, Michigan State University, USAID, M.Smale et V. Theriault, Décembre 2018
 15. Subvention des engrais au Mali : origines, contexte et évolution, Projet de Recherche sur les Politiques de Sécurité Alimentaire au Mali, Feed the Future, Michigan State University, USAID, APCAM, IER, Yénizié KONE, Véronique Thériault, Alpha Ketgna, Melinda Smale, Août 2019
 16. Revue de la structure et de la performance de la filière engrais au Mali, INNOVATION LAB FOR FOOD SECURITY POLICY, Michigan State University, USAID, APCAM, IER, Véronique Thériault, Alpha Ketgna, Melinda Smale, Abdramane Traoré et Bino Témé, Janvier 2016